

Association valaisanne d'études généalogiques

Walliser Vereinigung für Familienforshung

Avec le soutien du Conseil de la culture de l'Etat du Valais



Pour adresse : Philippe Bruchez, président Aveg-WVFF

Condémine 29, 1871 Choëx

philibru@bluewin.ch

Caution historique : Pierre-Alain Bezat, pa.bezat@gmail.com

Armoiries numérisées : Paul Laffay, lafpl@swissonline.ch

Maquette et mise en page : Evelyne Bezat, Palabre77

Couverture : - Aquarelle de Charles Johnes Way

Coll. part.

- AEV, Grimentz bourgeoisie C 57

- Cantique

Prières et chants en langue potêvatémie M. Gailland : St. Louis, Mo. 1866.

Peter Taugwalder Vater.
 matterhorn.nzz.ch

Editeur: © Aveg-WVFF 2016

Impression: La Vallée, Aoste

Sommaire - Inhaltsangabe

Rencontres 2016 / Jahresprogramm 2016	5
Gaëtan Cassina, Paul Laffay Armoiries de nouvelles communes valaisannes IV	6
Bernard Truffer, Paul Laffay Nouvelles armoiries / Neue Wappen 2016	12
[Les] de Quartéry / Jacques (1750-1826)	16
[Les] de Torrenté / Henri (1845-1922)	
[Die] Taugwalder / Peter Vater (1820-1888)	32 34 34
Jean-Pierre Coutaz Découverte d'un portrait – Jacques Sprenger	42
Hervé Mayoraz 1516 – 2016 : Un Jubilé très particulier	48
Abbé Claude Pellouchoud Un Valaisan chez les Indiens - Maurice Gailland, S.J. (1815-1877)	56
Alain Zuber Rachats des droits de parcours sur quelques alpages du val d'Anniviers	64
Chronologie des armoiries de la commune de Troistorrents	78
Admissions, démissions / Aufnahmen, Austritte	80
L'AVEG en bref / Der WVFF in kürze	82
Comité 2015 / Vorstand 2015	83



Monthey, le Château vers 1900. Coll. Vieux-Monthey.

Rencontres 2016 | Jahresprogramm 2016

23 avril, Monthey (assemblée générale)

23. April, Monthey (Generalversammlung)

- Visite des expositions temporaires du château de Monthey
- Verre de l'amitié offert par la commune
- Besichtigung der aktuellen Ausstellung im Schloss von Monthey
- Aperitif offeriert vom Gemeinderat



25 juin, Sion | 25. Juni, Sitten

- Visite des nouveaux locaux des Archives cantonales
- Exposé de M. Alain Dubois, Archiviste cantonal
- Besichtigung der neuen Räumlichkeiten des Kantonsarchives
- Vortrag von Alain Dubois, Kantonsarchivar



24 septembre, Geschinen-Münster | 24. September, Geschinen-Münster

- Pour ce déplacement un car sera organisé avec des haltes à Monthey, St-Maurice, Martigny, Sion, Sierre, Susten, Viège et Brigue
- Visite du sentier culturel de Geschinen à Münster et de sa célèbre église
- Repas en commun au restaurant Landhaus
- Für diese Reise werden wir einen Bus organisieren Haltestellen: Monthey, St. Maurice, Martigny, Sion, Sierre, Susten, Visp, Brig.
- Besichtigung des Kulturweges von Geschinen nach Münster so wie die Besichtigung von Münster und der berühmten Kirche.
- Gemeinsames Mittagessen im Restaurant Landhaus.



Armoiries de nouvelles communes valaisannes IV

Gaëtan Cassina (texte), Paul Laffay (dessins)

Une commune fusionnée nouvelle qui deviendra effective en 2017 a été acceptée par votation populaire le 14 juin 2015. Pour la première fois en Valais, alors que d'autres cantons le pratiquaient déjà systématiquement – mais avec un bonheur inégal –, les armoiries de la future entité faisaient partie du « contrat » de fusion. Le blason avait fait l'objet de discussions préliminaires d'un groupe de réflexion composé de représentants des quatre communes impliquées. Ils couchèrent sur le papier leurs souhaits relatifs aux nouvelles armoiries. C'est à partir de ces desiderata que l'auteur des présentes lignes a été contacté par le chef de projet pour l'étude de la fusion, Monsieur Étienne Mounir, une année déjà avant le verdict des urnes. Le résultat de quelques échanges épistolaires et de deux rencontres, dont l'une avec la présence active de la représentante d'une des communes, a débouché sur un choix de principe. L'exécution du blason proprement dit, elle, a été confiée à un artiste héraldiste reconnu, Rolf Kälin, d'Einsiedeln.

Crans-Montana

Cette appellation, jusqu'ici officieuse, des localités constituant une



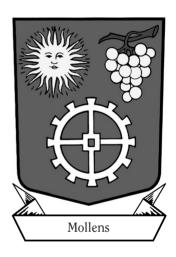
entité essentiellement touristique qu'on appelait aussi parfois le « Haut Plateau », a été choisie par les autorités des quatre communes aspirant à la fusion : Chermignon, Mollens, Montana et Randogne. L'espoir subsiste en effet que les deux autres communes comprises dans cette même dénomination, soit Icogne et Lens, rejoindront la nouvelle commune dans un avenir pas trop lointain.

Chermignon

Pour cette localité citée dès 1228, et longtemps l'un des quatre quartiers de la grande commune et châtellenie de Lens, avec Icogne, Lens et Montana, commune depuis 1904, le blason au saint Georges terrassant le dragon n'est pas attesté avant 1937, et encore sans émaux à cette date. Georges est effectivement le patron de l'ancienne chapelle de Chermignon d'En haut, alors principale localité de la commune. La valeur de cette figure pour l'ensemble qui s'apprête à intégrer une plus vaste communauté ne saurait plus guère convaincre grand monde aujourd'hui.

Mollens

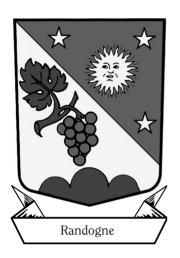
En latin *Molendinum*, soit le moulin, Mollens apparaît en 1221, d'abord comme hameau, puis en tant que communauté dès le XV^e siècle, constituant avec Randogne et Cordona le tiers supérieur de la Contrée ou grande commune de Sierre, reconnue dès le XVI^e siècle comme communauté et dotée de statuts en 1578. Cordona lui est rattaché depuis 1683. La roue de moulin équivaut dans le blason à ce qu'on appelle des armes parlantes, soit une figure qui correspond à l'appellation. Le soleil et le cep seront évoqués ci-après.



Montana

Avant de devenir, avec Lens, Chermignon et Icogne, l'un des quartiers de la grande communauté, châtellenie et bannière de Lens, Montana relevait du comté de Granges, en 1243. Aux quatre sections unifiées de 1851 devaient succéder les communes, dont celle de Montana, en 1904. Ses armoiries, modernes, recourent au sapin, arbre de montagne, allusion au nom sans pour autant faire figure d'armes parlantes. Les deux crosses qui évoquaient les patrons de deux paroisses – saint Grat et saint Guérin –, ont été remplacées dans une variante de 1933 par deux étoiles à cinq rais.





Randogne

Attesté en 1224, Randogne porte dans ses armoiries, adoptées en 1939, trois étoiles qui représenteraient le tiers supérieur formé avec Mollens et Cordona; et le tranché (division de l'écu par une diagonale allant d'en bas à droite en haut à gauche) signifierait la répartition du territoire communal sur deux paroisses depuis 1928. Les autres figures, soleil et cep, seront évoquées ci-après.

Crans-Montana (nouveau)

A ce stade, il faut préciser que la plupart des armoiries communales actuelles du Valais, adoptées dans la première moitié du XX^e siècle, sont héraldiquement faibles, même si l'on s'est efforcé alors de combiner plusieurs figures ou plutôt, précisément, parce qu'on a voulu à toute force les associer. En l'état des choses, même sans chercher à réutiliser toutes les pièces des armes des communes existantes, les suggestions issues du groupe de réflexion ont suscité les remarques de principe suivantes :

- La nature et son « état » sont parmi les plus « anti– ou a–héraldiques » des figures :
- L'écu, cadre des armoiries, n'est pas celui d'un « tableau », mais il enserre un ou éventuellement deux, exceptionnellement plus de pièces à caractère symbolique ou emblématique représentant la commune, sans tentative de réalisme quelconque :
 - on doit à l'image d'une montagne parmi les plus mauvais blasons adoptés récemment en Valais par plusieurs nouvelles communes issues de fusion;
 - la forêt, au mieux résumée par un ou trois arbres (comme à Montana), n'est guère plus recommandable et elle « envahirait »,

c'est le cas de le dire, pratiquement tout l'espace disponible à l'intérieur de l'écu;

- la vigne, par un cep avec tiges, grappes et feuilles, ou même avec une seule grappe, n'est pas vraiment compatible avec d'autres meubles dans une bonne composition héraldique; en témoignent les meilleurs exemples, tel Rarogne;
- comment, enfin, symboliser le tourisme et les sports d'hiver sans tomber dans des banalités d'ordre quasiment publicitaires (chaussures, skis, patins, gants, crosse de hockey ou puck, etc.)?
 En réalité, comme il s'agit d'activités, les convertir en emblèmes relèverait de la gageure.

De toute façon, pour devenir des armoiries et non virer au logo, ce qui procèderait d'une toute autre démarche, le blason doit rester simple, facilement lisible lors de son usage sous forme réduite, par exemple comme entête du papier à lettre de l'administration.

Restaient donc, comme figures prises en compte dans les armoiries des anciennes communes, le soleil et les étoiles :

Le soleil entre dans la composition des armes des deux communes ayant fait partie de la Contrée de Sierre entre le XIV^e et le début du XX^e siècle. Les armoiries de la Contrée, comme celles de Sierre actuellement, se résumaient à un soleil jaune (d'or) sur champ rouge (de gueules), parfois bleu (d'azur). Même si ce choix n'a rien à voir avec l'ensoleillement, car il vient de l'interprétation latine du nom allemand de Sierre, soit Siders, donc l'astre (sidus, sideris) – l'astre par excellence étant pour les habitants de la terre le soleil –, son double sens demeure pertinent et ce n'est pas sans raison qu'il avait été repris dans toutes les armoiries des communes de la Contrée, Venthône excepté.

Les étoiles, elles, sont utilisées dès le Moyen Âge dans des blasons officiels valaisans, que ce soit pour symboliser les dizains, ancêtres des districts dans les armes du pays ou, sans explication vraiment convaincante, mais de fait, au nombre de deux dans celles de Sion. Elles servent souvent à représenter les villages ou hameaux d'une commune, d'où leur nombre variable. Elles sont au demeurant faciles à placer dans une composition héraldique.

Sans en arriver à une création entièrement nouvelle, la discussion qui s'ensuivit déboucha sur ma proposition d'un « parti » (division en deux moitiés verticales):

- le champ *dextre* (à gauche) adopterait *l'azur* (le bleu) de Chermignon - et de Lens - pour représenter l'ancienne communauté et châtellenie de Lens sur le territoire de laquelle sont implantés Chermignon et Montana:
- le champ senestre (à droite) reprendrait le « queules » (rouge) de la Contrée de Sierre, dont Mollens et Randogne avaient longtemps fait partie. Considérée comme « enquerre » (dérogation à la règle des couleurs) par nos amis intégristes de Suisse allemande, la juxtaposition de deux couleurs n'équivaut pas pour nous à une superposition qui, elle, serait contraire à ladite règle ;
- les quatre communes seraient représentées par autant d'étoiles à cinq rais d'argent (blanc) plutôt que d'or (jaune) pour ne pas faire trop présomptueusement riche, réparties à raison de deux superposées dans chaque moitié de l'écu.

À la demande de Monsieur Mounir, Rolf Kälin, l'artiste héraldiste mandaté pour présenter un projet conforme à cette proposition, exécuta une variante intéressante : sur un écu « coupé » (divisé horizontalement en deux parties), bleu dans la moitié supérieure et blanc en dessous, il dessina un grand soleil « brochant » (par-dessus les deux champs), moitié blanc sur le bleu et moitié rouge sur le blanc. Cette solution intéressante et particulièrement synthétique ne recut pas l'approbation des autorités des anciennes communes et ne fut pas retenue.

Par contre, une autre variante fut présentée : au lieu d'un parti, c'est un « tranché » (division par une diagonale montant d'en bas à droite en haut à gauche), dont la ligne de partition devint un filet « d'argent » (blanc) entre le rouge et le bleu, pour éliminer tout reproche d'enquerre de qui que ce soit, les quatre étoiles d'argent étant dès lors disposées « 1, 2 et 1 » (en losange), complétées par un petit soleil « d'or » (jaune), brochant « en abîme » ou « en cœur » (au milieu de l'écu) sur le filet de partition. Il s'agissait de rappeler à qui l'ignorerait l'appartenance de la nouvelle commune au district de Sierre. C'est cette ultime version qui fut retenue dans le contexte de la fusion votée le 14 août 2015.

Les armoiries de Crans-Montana se blasonnent donc:

« tranché d'azur et de queules, au filet d'argent brochant sur le tranché, charaé en cœur d'un soleil d'or, accompagné de quatre étoiles aussi d'argent, une en chef, deux en flancs et une en pointe. »

Naturellement, la Stiftung Schweizer Wappen und Fahnen n'a pas mangué l'occasion de faire la lecon, une fois de plus : ne pouvant plus dénoncer l'enquerre en raison du rouge et du bleu qui se côtoient. elle parle d'une astuce destinée à masquer



ce qui lui déplairait, mais trop mince pour tromper son monde. Elle se lance ensuite dans une diatribe relative à la disproportion du soleil, presque aussi petit et comme éclipsé par les étoiles, car dans la réalité, celles-ci sont si nombreuses et si petites que seuls comptent dans notre vision « humaine » le soleil et, accessoirement, la lune... Ceci donnerait à ce blason un aspect « coincé » (« gequält »). Et alors, on se pose la question de l'origine de cette inhabituelle « constellation », avec des suppositions qui frisent la psychologie pour les nuls, mettant en cause l'ego des quatre présidents de commune, qui aurait empêché l'artiste héraldiste de créer un vrai bon blason. En fin de compte, toutefois, comme aucune règle jugée capitale par nos censeurs n'est enfreinte, la SSWF conclut que le blason de Crans-Montana est correct sous l'angle de l'héraldique et mérite le Prädikat befriedigend, soit la mention satisfaisant. Merci pour cette mansuétude, car on n'en attendait pas tant des seuls détenteurs de l'orthodoxie en Helvétie blasonnante.

K K K

Nouvelles Armoiries

Neue Wappen 2016

Bernard Truffer (texte), Paul Laffay (dessins)



SKRCESKI / VISP

Es handelt sich hier um eine aus Ohrid/Ochrida Mazedonien stammende Familie. Die Eheleute Goran und Aleksandra (geb. Pavleski) kamen 1995 nach Visp und erwarben am 15.05. 2000 das Bürgerrecht von Visp. Der Walliser Grosse Rat verlieh ihnen in der Maisession 2001 (am 18.5.2001) das Walliser Bürgerrecht.

Wappenbeschrieb: In Blau, durch vier dünne Wellen in Silber geteilt. Im Schildfuss drei silberne Fische (2, 1); auf den Wellen ein Fischerboot mit Ruder in Schwarz und Silber mit der Aufschrift OXPNA. Im Schildhaupt zwei fünfstrahlige Sterne in Rot/Silber.

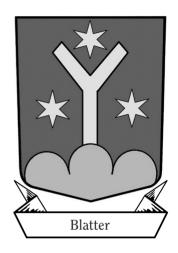
Erklärung: Wasser, Fische und Fischerboot erinnern an die Herkunft der Familie, am See von Ohrid in Mazedonien, die beiden Sterneversinnbildlichen die neue Heimat.

Quelle: Neuschöpfung von Karl In-Albon, Brig, im Auftrag der Bürgerschaft Visp im Einvernehmen mit der Familie. Das neue Wappen ist im Staatsarchiv deponiert.

BLATTER, ULRICHEN / VISP

Die Familie führt ihren Namen auf den ursprünglichen Wohnsitz "Blatte" ob Selkingen im Bieligertal auf 1890 m.ü.M. zurück. Schon im 14. Jahrhundert verteilten sich die Blatter in fast alle Gommer Gemeinden, deshalb finden wir im Neuen Walliser Wappenbuch I zahlreiche Blatterwappen. Im alten Blatterhaus in Ulrichen fand der Gliser Heraldiker Paul Heldner auf der Stubenbinne nun auch das bislang unbekannte Wappen der Blatter von Ulrichen. Ein Zweig dieses Stammes liess sich im 20. Jahrhundert in Visp nieder. Der berühmteste Vertreter dieser Familie ist Josef Blatter (geb. 1936), Präsident des Internationales Fussballverbandes FIFA. Ehrenbürger von Visp.

Wappenbeschrieb: In Rot ein grosses goldenes Y (= Hauszeichen) aus grünem Dreiberg wachsend, umgeben von drei sechsstrahligen silbernen Sternen im Dreieck (1 und 2) angeordnet.



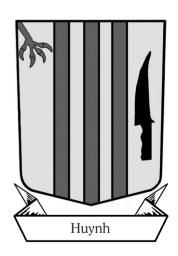
Quelle: Paul Heldner, Heraldiker, Glis.

HUYNH / VISP

Heimatlose Familie aus Vietnam. Der gelernte Metzger Cam Hoa Huvnh *1949 in Vietnam, kam 1982 als Flüchtling mit seiner Gattin, geb. Luu, Le Thuong, *1958, nach Visp. Das Ehepaar hat drei Kinder: Quoc Tam, *1978, Joseph *1979, und Lukas, *1983. Die Familie erwarb am 5.4.1993 das Bürgerrecht von Visp. Sie erhielt am 13.12.1995 vom eide. Bundesamt für Polizeiwesen Einbürgerungsbewilligung und vom Walliser Grossen Rat in der Maisession 1996 am 15.5.1996) die Walliser Bürgerrecht.

Wappenbeschrieb: In Gold, gespalten durch drei rote Sparren, in I rechts oben einen roten Adlerfang, in IV ein schwarzes Messer.

Quelle: Neuschöpfung von Paul Heldner im Auftrag der Bürgerschaft Visp im Einvernehmen mit der Familie. Das Wappen ist im Staatsarchiv deponiert.





KUKULSKI / VISP

Es handelt sich um eine aus Katowice in Polen stammende Familie. Jaceb Jan Kukulski. *1949, kam 1981 mit seiner Gattin Barbara. geb. Romer, *1950, und der Tochter Wanda Danuta nach Visp und fand bei der Lonza eine Stelle als Elektroingenieur. Ein Sohn, Michael, wurde 1984 in Visp geboren. Die Familie erwarb am 15.3.1994 das Visper Bürgerrecht. Sie erhielt am 21.1.1996 vom eidg. Bundesamt für Polizeiwesen die Einbürgerungsbewilligung und vom Walliser Grossen Rat in der Maisession 1996 (am 15.5.1996) die Walliser Bürgerrecht.

Wappenbeschrieb: In Rot ein gestürzter goldener Pinsel über zwei kleineren schräggekreuzten goldenen Pinsel.

Quelle: Neuschöpfung von Paul Heldner, Heraldiker, Glis-Brig, im Einvernehmen mit der Familie. Das Wappen ist im Staatsarchiv deponiert.





L'assemblée générale 2015 de l'AVEG s'est tenue le 18 avril 2015 à Salquenen. Course de tonneau « Barrique Rennen », apéritif offert par la Commune et repas en commun ont réjoui les membres de l'AVEG venus nombreux pour l'occasion.

[Les] Quartéry, de

Famille noble de Saint-Maurice, l'une des plus illustres du Bas-Valais, connue dès le XIIe siècle.

Pierre acquit la bourgeoisie de Saint-Maurice en 1283. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la famille compta de nombreux clercs, secrétaires des comtes de Savoie, notaires, châtelains, lieutenants gouverneaux, officiers au service de France, du Piémont, d'Espagne et du Saint-Siège. Elle possédait des fiefs dans tout le Valais romand, notamment le vidomnat de Massongex (1606-1798), la seigneurie de Marclay en Chablais (1609-1645), le fief de Neuvecelle (1723-1798).

De 1570 à 1798, les abbés de Saint-Maurice l'investirent souvent de la charge de grand châtelain des seigneuries abbatiales.

En 1600, le duc de Savoie accorda à Antoine, Jacques et Jost une lettre de noblesse, confirmée à Jacques par l'évêgue de Sion en 1617. En 1816, le roi Victor-Emmanuel I^{er} octrova à Jacques le titre de comte.

La famille compta une guinzaine d'ecclésiastiques, dont deux abbés de Saint-Maurice, Georges, de 1618 à 1640, et Jean Jodoc. On note aussi de nombreux officiers et hommes politiques, Antoine déjà cité, Jacques (1578-1638), son frère, qui acheta de nombreux fiefs à Vouvry, Illiez, Saint-Maurice, Charmottaz (Bouveret) et le vidomnat de Massongex.

Joseph-François-Emmanuel-Philibert (1681-1738), dit Grand Vidomne, rebâtit l'hôtel de ville de Saint-Maurice après l'incendie de 1693 et acheta le fief de Neuvecelle ; Louis-Antoine (1737-1828), châtelain de Saint-Maurice (1776-1790), châtelain abbatial de Salvan (1774-1798), et dernier vidomne de Massongex, fut chargé d'affaires du résident de France.

Les Quartéry, alliés à toutes les familles importantes du Bas-Valais, ainsi qu'aux Stockalper, Preux et Kuntschen du Haut-Valais, s'éteignirent en ligne masculine avec Adrien, ingénieur, en ligne féminine avec sa fille Marie-Thérèse (1864-1941).

I. D'azur à 4 losanges d'or disposés 1, 2 et 1, accompagnés en pointe de 3 coupeaux de sinonle.

Nombreux documents : bahut de 1588. sceau de 1594, clef de voûte de 1644 à Saint-Théodule (Sion), bénitier à la cathédrale vers 1648, portraits, reliquaires, sculptures. Armes des prélats Georges et Jean-Jodoc données par cette famille à l'Abbave de Saint-Maurice.

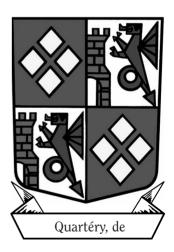
Variantes: losanges d'argent et coupeaux d'or. Ces armes sont parlantes : un grand losange partagé en 4 quartiers.



II. Ecartelé : aux I et IV d'azur à 4 losanges d'or posés 1, 2, 1 ; aux II et III d'argent à une tour crénelée de gueules, maçonnée de sable, mouvant de la partition, sénestrée d'un dragon de sinople.

Lettre de noblesse accordée par le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier, 20 août 1600 (Archives cantonales, Fonds de Quartéry 1/8); tableau d'autel et pierre sculptée dans la chapelle de famille à l'abbave, vers 1636; portrait d'Antoine (cité plus haut); nombreux sceaux, sculptures.

Variantes : un parti au lieu d'un écartelé ; le dragon armé et couronné d'or; dragon armé et lampassé de gueules et tour d'or : d'Angreville, 1868; la tour donjonnée et alésée; parfois des coupeaux aux I et IV. Cf. Armorial valaisan, 1946, pp. 203-204 et pl. 36. Armorial de la Bourgeoisie de Sion, 1976. Armorial des Familles bourgeoises de Saint-Maurice, 1971.



Jacques de Quartéry



Jacques de Quartéry (1750-1826) par Félix Cortey, 1797. p.p. - Photo J.-M. Biner

Baptisé le 23 décembre 1750 (Jacques François) à Saint-Maurice, décédé le 28 mars 1826 à Saint-Maurice, catholique, de Saint-Maurice. Fils de Louis-François, capitaine au service de France, banneret de Saint-Maurice. et de Maria Katharina Burgener.

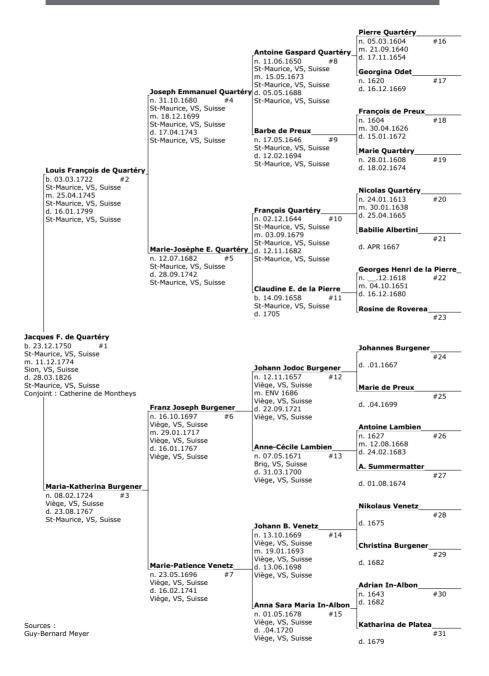
Mariage 1) 1774 Anne-Catherine de Montheys, fille de François, vidomne d'Ardon, 2) 1797 Anne-Pauline de Lazary, fille de Louis, comte, émigré. Officier au régiment de Courten (1772-1776).

Juge de district de Saint-Maurice (1798). Député de sa ville à Berne pour protester contre les visées

de la France sur le Valais (1802) et député à Paris pour remercier Bonaparte d'avoir restauré la République du Valais (1802-1803). Conseiller d'Etat suppléant (1802-1807), député à la Diète valaisanne (1807-1810), maire de Saint-Maurice (1811), conseiller général du département du Simplon (1810-1813). Député à la Diète valaisanne (1814-1815), Jacques de Quartéry fut envoyé à Fribourg-en-Brisgau auprès de Metternich pour obtenir la réunion du Valais à la Suisse.

Sources: e-DHS, Dictionnaire Historique de la Suisse.

Généalogie ascendante de Jacques F. de Quartéry (1750 – 1826)



[Les] Torrenté, de

Famille citée dès le XIIIe siècle à Aver dans le val d'Anniviers, bourgeoise de Sion depuis 1507, dont Pierre (décédé en 1307), paysan aisé, libre mais non noble, serait l'ancêtre.

Les Torrenté durent leur ascension sociale au XIVe siècle à leurs biens fonciers et au notariat qu'ils exercèrent dans la vallée durant des générations. Au cours de la seconde moitié du XVe siècle, ils se servirent de leur position pour défendre les libertés des habitants de la vallée contre les prétentions du prince-évêque de Sion ; ils se trouvèrent ainsi pris entre ce dernier et les seigneurs féodaux ; Pierre, alors chef de la famille, et son fils Nycollin furent exécutés en 1481 après un procès pour sorcellerie. Le petit-fils homonyme de Pierre, notaire comme lui, accéda au patriciat sédunois grâce à son admission à la bourgeoisie de la ville (1507) et à son mariage avec une Riedmatten.

Sous l'Ancien Régime, la famille fit partie de l'élite valaisanne, comptant trois vice-baillis, quatre gouverneurs, de nombreux châtelains, bannerets et capitaines de dizain, ainsi que vingt-quatre bourgmestres de Sion. Les Torrenté ne se distinguèrent particulièrement ni à la Réforme, ni dans la lutte contre le pouvoir temporel du prince-évêgue ou lors de la chute de Gaspard Stockalper. Peu d'entre eux occupèrent des fonctions élevées au sein de l'Eglise ou furent officiers au service étranger. A côté de leurs charges, Jean Philippe et son fils Jean Adrien s'intéressèrent à l'histoire du Valais. De par ses positions prudentes, la famille parvint à sauver ses richesses et à conserver son influence politique durant les troubles révolutionnaires. Son influence fut la plus marquée au XIXe siècle, notamment avec le conseiller d'Etat Henri; son aisance s'affichait surtout au travers de ses maisons de maître à Sion et aux Mayens-de-Sion.

Du fait de leur enracinement au Valais central et de leurs relations avec les familles du Bas-Valais en pleine ascension, les Torrenté œuvrèrent à l'union des sept dizains avec les anciens bailliages. Ils perdirent leur influence avec le déclin du patriciat après la Deuxième Guerre mondiale.

Armes primitives

Un torrent représenté en bande, en barre ou en pal, sur fond d'azur. Ainsi tableau du XVIII^e siècle évoquant les origines de la famille, à la salle bourgeoisiale d'Ayer; généalogie du XVIIIe siècle aux Archives cantonales; service de table gravé de Jean-Philippe, allié Barberini, XVIII^e siècle; balustrade de fer forgé au premier étage d'une maison à la rue de Conthey: imposte à la maison Antoine de Torrenté, rue des Châteaux : portrait de Joseph-Marie, 1810 (chez M. Bernard de Torrenté).

Dès 1563, Philippe, gouverneur d'Evian, ajoute un trèfle, en souvenir de sa mère Isabelle de Riedmatten, sœur de l'évêque Adrien I. Dès lors le trèfle fera partie des armoiries de Torrenté. Un cachet avec les initiales N. D. T., sur une lettre de 1638 (archives de Lavallaz, Collombey) porte le torrent en pal flanqué de 2 trèfles. Un ex-libris peint sur un livre de prière imprimé à Einsiedeln en 1811 porte pour Joseph-Marie un écu d'azur à la bande ondée d'argent accompagnée en chef et en pointe d'un trèfle d'or, surmonté de 2 étoiles du même (cf. Comtesse: Ex-libris valaisans, 1927, p. 93).

Branche aînée

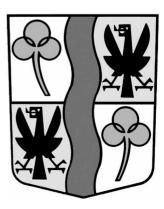
I. D'or à la bande ondée d'azur, accompagnée de 2 aigles de sable.

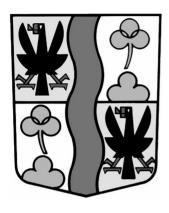
Portrait d'Anne-Marie, épouse de Gaspard Bernard d'Allèves, 1787, dans la famille d'Allèves (cf. A. de Wolff: Le portrait valaisan, 1957, p. 179). Ex-libris de Courtende Torrenté, XVIIIe siècle (Annales valaisannes, 1931, p. 25).

II. Ecartelé : aux I et IV d'argent au trèfle de sinople ; aux II et III d'or à l'aigle de sable ; un pal onde d'azur couvrant le trait du parti.

Exemple intéressant d'armes écartelées de deux métaux. Pierre sculptée de 1634 (Musée de Valère) : fourchette aux armes d'Anne, alliée Lambien, XVIII^e siècle (dans la famille François de Preux, Sierre); sculpture aux armes d'Antoine, allié Lambien, XVIIIe siècle (Musée de Valère); plat d'étain avec les initiales A. D. T. (monastère de Collombey).





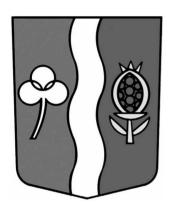


III. Ecartelé : aux let IV d'or à l'aigle de sable armée de queules ; aux II et III d'argent au trèfle de sinople accompagné de 3 coupeaux du même en pointe ; un pal onde d'azur couvrant le trait du narti.

Armes actuelles de la branche aînée.

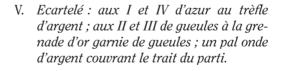
Variante : sans les coupeaux : cachet de l'ancienne Collection du Dr Victor Bovet (1853-1922).

Branche cadette

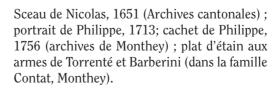


IV. Parti d'azur au trèfle d'argent, et de gueules à la grenade d'or garnie de queules, un pal onde d'argent couvrant le trait du parti.

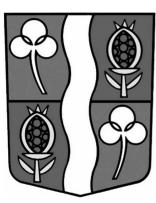
Pierre sculptée de 1635 ; cartouche à la maison Philippe de Torrenté, rue des Châteaux.



Ecartelure de deux émaux.



Variantes : les trèfles de sinople sur champ d'argent. Nombreux documents.



VI. Ecartelé: aux I et IV de queules à la grenade d'or garnie de queules; aux II et III d'argent au trèfle de sinople; un pal onde d'azur couvrant le trait du parti.

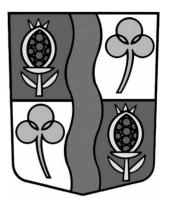
Cette interversion des quartiers I-IV et II-III apparaît dès le XVIIe siècle ; pal onde d'azur comme dans la branche aînée

Armes actuelles de la branche cadette.

Vitraux à l'Hôtel de Ville de Sion pour rappeler les présidents Ferdinand de Torrenté (1853-1862 et 1867-1872) et Robert de Torrenté (1885 - 1892).

Variantes de détails : les trèfles surmontés de 2 étoiles d'or et accompagnés de 3 coupeaux de sinople en pointe.

Cf. Armorial valaisan, 1946, pp. 259-260 et pl. 26.







Henri de Torrenté

Né le 6 décembre 1845 à Naples, décédé le 20 janvier 1922 à Sion, catholique, de Sion.

Fils de Joseph-Charles-Louis, officier au service de Naples et bourgmestre de Sion, et de Constance de Rivaz.

Mariage 1) Marie de Kalbermatten, fille de Louis, 2) Ida Marie Françoise de Riedmatten, fille d'Antoine de Riedmatten.

Etudes de droit à Sion, puis à Munich (1867-1868). Conseiller bourgeoisial de Sion (1871-1884). Juge suppléant au tribunal du district de Sion (1873 - 1877), rapporteur substitut à la cour d'appel et

de cassation (1877-1881). Sous-préfet de Sion (1878-1880). Député conservateur au Grand Conseil valaisan (1877 - 1881 et 1905-1917).

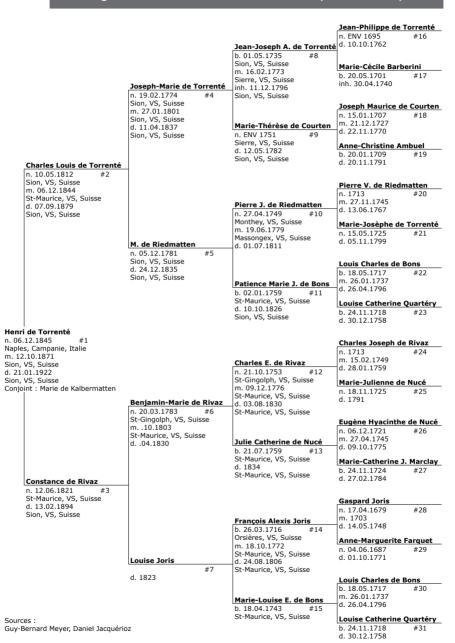
Conseiller d'Etat (Justice et police de 1881 à 1893, Finances de 1893 à 1905, Travaux publics en 1897), le fédéraliste Torrenté normalisa les relations avec l'Eglise après la sécularisation des biens ecclésiastiques par les radicaux, assainit les finances publiques et encouragea l'industrialisation du canton.

Membre du Conseil des Etats (1888-1898 et 1902-1903, président en 1894 - 1895).

Fondateur et directeur de la Caisse hypothécaire cantonale (1905 - 1917), membre du conseil de la Banque nationale suisse dès 1906. Membre du comité du parti populaire catholique (1894-1898). Major.

Sources: e-DHS, Dictionnaire Historique de la Suisse.

Généalogie ascendante de Henri de Torrenté (1845 – 1922)



Henry de Torrenté



Né le 5 novembre 1893 à Sion, décédé le 28 mars 1962 à Londres, catholique, de Sion.

Fils d'Henri et d'Ida Marie Françoise de Riedmatten. Marié à Anne Marie de Courten. fille de Charles Albert

Etudes de droit et de sciences commerciales et sociales à Berne, Bâle et Genève. Avocatnotaire (dès 1919), stages dans l'économie privée en Angleterre.

Dès 1922, collaborateur du Département fédéral de l'économie publique, Torrenté participe à des conférences internationales dans le do-

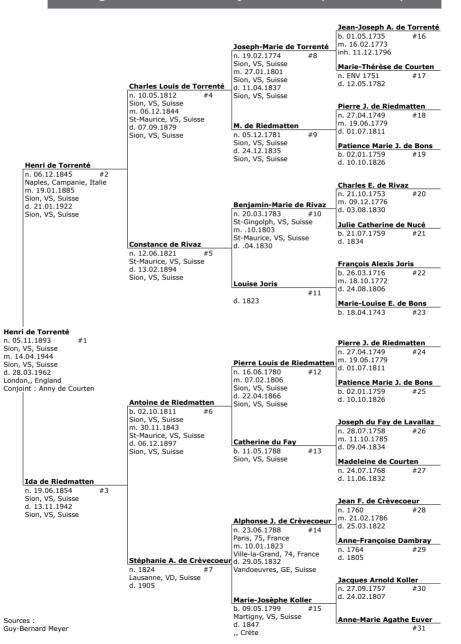
maine de la législation sociale. Dès 1929, il dirige le service commercial de la légation de Suisse à Paris. En 1940, il reste à Paris, tandis que le ministre Walter Stucki suit le gouvernement français à Vichy, avant de revenir à Berne en 1941. Nommé en 1942 à la Division du commerce, il est délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, notamment pour négocier avec la France, l'Espagne, le Portugal et les Alliés.

Promu ministre de Suisse (1945), il est chargé en 1946 de diriger la représentation diplomatique et consulaire en Chine, où il installe à Nankin la première légation de Suisse du pays. Dès 1948, il représente la Suisse à Londres. Ministre (1955), puis ambassadeur (1957 - 1960) à Washington, il maîtrise les problèmes complexes des relations avec les Etats-Unis (notamment à cause des aspects bancaires, horlogers et scientifiques).

Docteur honoris causa de l'université de Genève (1959). Colonel EMG.

Sources: e-DHS, Dictionnaire Historique de la Suisse.

Généalogie ascendante de Henry de Torrenté (1893 – 1962)



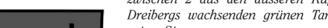
[Die] Taugwalder [Zumtaugwald]

Alteingesessene Familie von Zermatt, benannt nach ihrem Stammsitz Toubwald oder Taugwald, die sich im SpätMA in die Linien der Taugwalder und der Zumtaugwald teilte. Beide stellten im Ancien Régime mehrere Meier des Freigerichts Zermatt. Die Zumtaugwald, die sich im 18. und 19. Jh. nach Randa und St. Niklaus verzweigten, brachten mehrere Priester hervor. Seit Mitte des 19. Jh. sind beide Familien eng mit dem Alpinismus und der touristischen Entwicklung von Zermatt verbunden. Den Brüdern Johann, Stephan und Matthäus Zumtaugwald gelangen zahlreiche Erstbesteigungen um Zermatt (u.a. 1858 Dom, 1859 Rimpfischhorn, 1862 Täschhorn). Ebenfalls zu den Zermatter Bergführerpionieren gehörten die Brüder Johann Josef und Peter. Peter und sein gleichnamiger Sohn nahmen 1865 als Bergführer an der Erstbesteigung des Matterhorns teil, Rudolf (1867-1953) wurde u.a. als Erstbesteiger des Huascarán in den Anden, Alexander (1897-1952) als Eis- und Felskletterer bekannt, Rudolfs Sohn Hannes war Autor.

Quellen: e-HLS, Historisches Lexikon der Schweiz.

In Blau, über grünem Dreiberg, ein fünfstrahliger goldener Stern

zwischen 2 aus den äusseren Kuppen des Dreibergs wachsenden grünen Tannen mit rotem Stamm.





Im 20. Jh. geschaffenes Wappen nach Angaben der Familie.

Eine seit 1528 in St. Beatenberg bekannte Familie Dauwalder soll aus dem Wallis stammen. Sie führt: in Silber, auf grünem Boden, drei grüne Tannen mit rotem Stamm, überhöht von drei sechsstrahligen roten Sternen; Siegel von 1853 des Johann Ulrich (Mitteilung Staatsarchivs Bern). Vgl. Walliser Wappenbuch, 1946, S. 255.

Peter Taugwalder Vater (1820-1888)

Geboren am 4.4.1820 Zermatt. gestorben am 10.7.1888 Zermatt, katholisch, von Zermatt, Sohn des Johann Joseph, Bergbauern, und der Maria Katharina geb. Julen. ∞ 1841 Anna Maria Zumtaugwald.

Peter Taugwalder war ein Bergführer der ersten Generation und früh als erprobter Fachmann bekannt. Neben einigen Erstbegehungen führte 1851 er die Brüder Schlagintweit auf die Ostspitze des Monte Rosa (Zweitbegehung).

Berühmt wurden Peter Taugwalder und sein Sohn Peter durch die Erstbesteigung des Matterhorns am 14.7.1865 mit Edward Whymper. Beim Abstieg starben vier Expeditionsteilnehmer. Dieses Unglück und die folgenden haltlosen Anschuldigungen belasteten



Peter Taugwalder Vater Quellen: matterhorn.nzz.ch

Taugwalder schwer. Einige Jahre ging er seinem Beruf noch nach, wanderte dann nach Nordamerika aus und starb bald nach seiner Rückkehr vereinsamt auf Schwarzsee.

Quellen: e-HLS, Historisches Lexikon der Schweiz.





Peter und sein gleichnamiger Sohn nahmen 1865 als Bergführer an der Erstbesteigung des Matterhorns teil.

Gustave Doré, 1865.

Zur Zeit der Matterhorn-Erstbesteigung war Peter Taugwalder Vater in Zermatt ein wohlbekannter und äusserst erfahrener Bergführer an der Monte Rosa; er hatte deren Gipfel um die 84 Mal bestiegen. Er war nicht weit aus seinem Heimattal hinausgekommen, allerdings war er einer der wenigen Zermatter Bergführer der damaligen Zeit, die bereits den Gedanken gehegt hatten, sich an die Höhen des Matterhorns zu wagen, wo örtlichen Legenden zufolge böse Geister weilten.

Er begleitete Thomas Kennedy und einen weiteren Zermatter Bergführer, Peter Perren, beim Versuch einer Winterbesteigung im Jahre 1862; dann verlor er aber laut Kennedy im selben Sommer seine Nerven an der Dent Blanche. 1865 hat er wohl mit Lord Francis

die Möglichkeiten einer Besteigung über den Hörnligrat besprochen. Möglicherweise war dies seine vorausschauende Planung im Hinblick auf ein erneutes Arrangement in der nächsten Saison mit einem begeisterten und wohlhabenden Kunden.

Nach dem Unfall 1865 kamen sehr schwierige Zeiten auf Peter Taugwalder Vater zu. Es scheint jedoch, dass er bereits vor jenem verhängnisvollen Tag mit einigen Tragödien zu kämpfen hatte. In den Kirchenbüchern lässt sich nichts finden, jedoch ist mündlich überliefert, dass seine Frau Anna Maria Zumtaugwald 1864 starb als sie gerade das fünfte gemeinsame Kind unter ihrem Herzen trug. Zu diesem traumatischen Einschnitt in seinem Leben kam hinzu, dass er 1865 zwei Mal beinahe selbst sein Leben gelassen hätte; einmal am Matterhorn am 14. Juli und ein anderes Mal einige Wochen zuvor am Obergabelhorn. Als sein zweiter Sohn Joseph schliesslich 1867 im Schwarzsee ertrank, musste sein ohnenin schweres Leben für ihn unerträglich geworden sein. Aus ungeklärten Gründen wanderte er 1874 nach Amerika aus, ein beängstigendes Unterfangen für einen Mann, der kaum eine andere Sprache als Walliserdialekt sprach. Nach vier Jahren kehrte er jedoch nach Zermatt zurück. Er half beim Bau des Hotel Schwarzsee mit, ging jedoch scheinbar bis zu seinem Tode im Alter von 68 Jahren nicht mehr in die Berge.

Quellen: www.matterhorn2015.ch



Das Haus von Peter Taugwalder.

Peter Taugwalder Sohn (1843-1923)

1865 war Peter der älteste Sohn eines Bergführervaters und war bereits in dessen Fussstapfen getreten. Er unternahm ehrgeizige Besteigungen rund um Zermatt (wie das Weisshorn mit John Birkbeck) und wurde auch von Gästen zu Besteigungen ausserhalb seiner Heimat verpflichtet. Nach der Tragödie am Matterhorn machte er erfolgreich Karriere. Seine Niederschriften von 1869 beinhalten unter anderen auch Besteigungen der Aiguille Verte, der Grandes Jorasses, der Aiguille du Midi, der Jungfrau, des Täschhorns und des Hohberghorns.

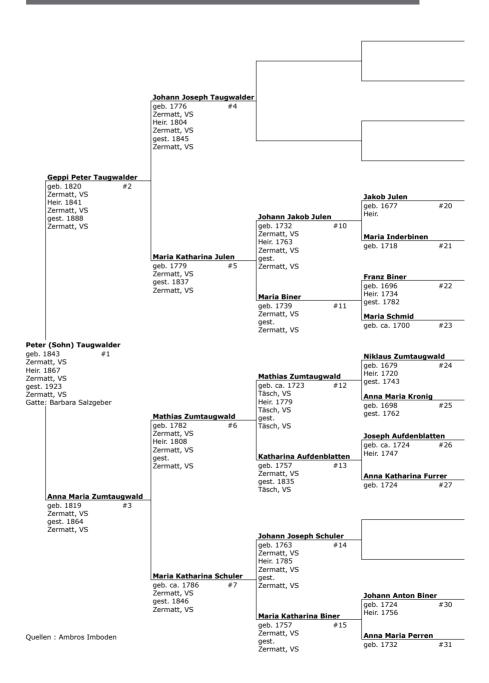
Peter Taugwalder Sohn heiratete zwei Mal, 1867 Barbara Salzgeber und 1878 Maria Lerjen. Er hatte insgesamt zwölf Kinder, daher muss sein Einkommen aus den anspruchsvollen Besteigungen überlebenswichtig gewesen sein. Seine Karriere nahm ein jähes Ende, als ein herabstürzender Felsblock im Jahr 1900 sein Knie schwer verletzte.

Während Whymper in einer Fussnote in seinem Buch "Berg - und Gletscherfahrten" Peter Taugwalder Vater gegenüber wohlgesonnen schreibt, so war er seinem Sohn gegenüber kritischer. Dies scheint jedoch den beruflichen Zukunftsperspektiven des jungen Peters nicht geschadet zu haben. Bis zum Ende seines Lebens hatte er das Matterhorn 125 Mal bestiegen.

Quellen: www.matterhorn2015.ch



Abstammung des Peter (Sohn) Taugwalder (1843 - 1923)



Matthäus Zumtaugwald [Zum Taugwald] (1825-1872)

Geboren am 11.2.1825 Zermatt, gestorben am 30.10.1872 Zermatt, katholisch, von Zermatt. Sohn des Johann Joseph und der Maria Katharina geb. Aufdenblatten. ∞ 1) Maria Josepha Kronig, 2) Philomena Lauber. Dem Bergführer Zumtaugwald gelang 1845 der Übergang von Zermatt über das Schwarztor ins Val d'Ayas. Das Monte-Rosa-Massiv blieb Zumtaugwalds "Berg": 1847 beteiligte er sich am 1. Versuch der Besteigung der Dufourspitze. 1848 erreichte er den Ostgipfel. Zwischen 1854 und 1864 kletterte er mindestens 35-mal an diesem Berg, an dem ihm 1855 die Erstbesteigung der Dufourspitze glückte. Seine bedeutendste Bergtour war 1862 u.a. mit Christian Almen die Erstbegehung des Seserjochs. Zumtaugwald liess in Zermatt das Hotel de la Poste erbauen.

Quellen: e-HLS. Historisches Lexikon der Schweiz.



Hannes Taugwalder (1910-2007)

Geboren am 21.12.1910 Zermatt, gestorben am 8.11.2007 Aarau, katholisch, von Zermatt. Sohn des Rudolf, Bergführers, und der Barbara Zbrun. ∞ 1946 Elsie Hochuli. Tochter des Max. Textilunternehmers. Kaufmänn. Lehre bei der Bank Julius dann Angestellter des Schweiz. Bär. Bankvereins in Zürich, Lausanne und London, ab 1946 in leitender Stellung im Unternehmen seines Schwiegervaters, der Hochuli & Co. in Safenwil, 1953 Gründer der Textilfabrik Aroleid AG (seit

1990 Liegenschaftsverwaltung). 1970-73 Einwohnerrat in Aarau für die BGB bzw. SVP, später Übertritt in die FDP, dann parteilos. Erste Kurzgeschichten von Hannes Taugwalder erschienen ab 1937 in Zeitungen; nach der Pensionierung 1973 widmete er sich ganz der Schriftstellerei. Sein Werk umfasst Sagen und Kurzgeschichten, autobiographische Erzählungen, Gedichte in Walliser Mundart, Sachbücher, Liedtexte, Theater- und Hörspieltexte sowie ein Drehbuch. Am bekanntesten wurde der autobiographische Roman "Das verlorene Tal" (1979).

Quellen: e-HLS. Historisches Lexikon der Schweiz.

Abstammung des Matthäus Zumtaugwald (1825 – 1872)

			Stephan Zumtaugwald
			geb. ca. 1640 #16 Heir. 1663
		Niklaus Zumtaugwald	Heir. 1663
		geb. 1679 #8	
		Täsch, VS	Maria Zurniwen
		Heir. 1720	geb. ca. 1640 #17
	Mathias Zumtaugwald	Täsch, VS	gest. 1710
	geb. ca. 1723 #4	gest. 1743 Täsch, VS	
	Täsch, VS	lascii, vs	
	Heir. 1779		Johannes Kronig
	Täsch, VS		geb. ca. 1665 #18
	gest.	Anna Maria Kronig	Heir. ca. 1696
	Täsch, VS	geb. 1698 #9	gest. 1710
		Zermatt, VS	Maria Ruden
		gest. 1762	geb. 1665 #19
		Täsch, VS	geb. 1005 #15
Johann J. Zumtaugwald	_		
geb. 1798 #2			
Zermatt, VS			Jakob Aufdenblatten
Heir. 1822			geb. 1675 #20
Zermatt, VS gest.		Joseph Aufdenblatten	Heir. 1720
Zermatt, VS		geb. ca. 1724 #10	7
Zermatt, V3		Zermatt, VS	
		Heir. 1747	Anna Zurniwen
		Zermatt, VS	geb. ca. 1690 #21
	Katharina Aufdenblatten	gest.	
	geb. 1757 #5	Zermatt, VS	
	Zermatt, VS	,	Arnold Furrer
	gest. 1835		geb. ca. 1694 #22
	Täsch, VS		Heir. ca. 1720
		Anna Katharina Furrer	- 110.11 can 17.20
		geb. 1724 #11	
		Zermatt, VS	Anna Zmutt
		gest. Zermatt, VS	geb. ca. 1694 #23
		Zermatt, vs	
Matthäus Zumtaugwald			
geb. 11.02.1825 #1			Johann B. Aufdamblattan
Zermatt, VS			Johann P. Aufdenblatten
Heir. 1854			geb. ca. 1710 #24
Zermatt, VS		Johann J. Aufdenblatten	Heir. ca. 1731
gest. 30.10.1872		geb. ca. 1732 #12	
Zermatt, VS		Zermatt, VS	Anna Zmutt
Gatte: Maria Josepha Kronig		Heir. 1755	geb. ca. 1694 #25
	Data - Tarad Audda - blatta -	Zermatt, VS	geo. ca. 105 . "25
	Peter Josef Aufdenblatten	gest. 1832	
	geb. 1756 #6	Zermatt, VS	
	Zermatt, VS		Johannes Willisch
	Heir. 1798 Zermatt, VS		geb. 1682 #26
	gest. 1837	Katharina Willisch	Heir. 1724
		geb. 1727 #13	7
	Zermatt, VS	Zermatt, VS	Maria Schmid
	Zermatt, vs		Maria Schmid
	Zermatt, VS	Zermatt, VS	Maria Schmid geb. ca. 1700 #27
Maria K. Aufdenblatten	Zermatt, vs	Zermatt, VS gest.	
geb. 1780 #3	Zermatt, vs	Zermatt, VS gest.	
geb. 1780 #3 Zermatt, VS	Zermatt, vs	Zermatt, VS gest.	geb. ca. 1700 #27
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, vs	Zermatt, VS gest.	geb. ca. 1700 #27 Johannes Brantschen
geb. 1780 #3 Zermatt, VS	Zermatt, vs	Žermatt, VS gest. Zermatt, VS	geb. ca. 1700 #27 Johannes Brantschen
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, vs	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS	geb. ca. 1700 #27 Johannes Brantschen
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, vs	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14	geb. ca. 1700 #27 Johannes Brantschen geb. ca. 1680 #28
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, vs	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS	geb. ca. 1700 #27 Johannes Brantschen geb. ca. 1680 #28 Anna Maria Schalbetter
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, vs	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757	geb. ca. 1700 #27 Johannes Brantschen geb. ca. 1680 #28
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Anna Maria Brantschen	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS	geb. ca. 1700 #27 Johannes Brantschen geb. ca. 1680 #28 Anna Maria Schalbetter
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858		Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS gest.	geb. ca. 1700 #27 Johannes Brantschen geb. ca. 1680 #28 Anna Maria Schalbetter
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Anna Maria Brantschen	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS	Johannes Brantschen geb. ca. 1680
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Anna Maria Brantschen geb. 1768 #7	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS gest.	Johannes Brantschen geb. ca. 1680 #28 Anna Maria Schalbetter geb. ca. 1690 #29 Johann J. Zumtaugwald
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Anna Maria Brantschen geb. 1768 #7 Zermatt, VS	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS gest. Zermatt, VS	30
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Anna Maria Brantschen geb. 1768 #7 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Anna Maria Zumtaugwald	Johannes Brantschen geb. ca. 1680 #28 Anna Maria Schalbetter geb. ca. 1690 #29 Johann J. Zumtaugwald
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Anna Maria Brantschen geb. 1768 #7 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS gest. Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Anna Maria Zumtaugwald geb. 1737 #15	30
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858 Zermatt, VS	Anna Maria Brantschen geb. 1768 #7 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Anna Maria Zumtaugwald geb. 1737 #15 Täsch, VS	Geb. ca. 1700
geb. 1780 #3 Zermatt, VS gest. 1858	Anna Maria Brantschen geb. 1768 #7 Zermatt, VS gest. 1858	Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Stephan Brantschen geb. ca. 1720 #14 Zermatt, VS Heir. 1757 Zermatt, VS gest. Zermatt, VS gest. Zermatt, VS Anna Maria Zumtaugwald geb. 1737 #15	Johannes Brantschen geb. ca. 1680 #28 Anna Maria Schalbetter geb. ca. 1690 #29 Johann J. Zumtaugwald geb. 1709 #30 Heir. 1736

[Les] Taugwalder [Zumtaugwald]

Ancienne famille de Zermatt, qui tire son nom de son siège ancestral de Toubwald ou Taugwald; elle se divisa au bas Moven Age en deux branches, les Taugwalder et les Zumtaugwald. Celles-ci fournirent sous l'Ancien Régime plusieurs majors de la juridiction indépendante (Freigericht) de Zermatt. Les Zumtaugwald, qui essaimèrent aux XVIII^e et XIX^e siècle à Randa et Saint-Nicolas, donnèrent plusieurs prêtres.

Dès le milieu du XIX^e siècle, les deux lignées furent étroitement liées au développement de l'alpinisme et du tourisme à Zermatt. Les frères Johann, Stephan et Matthäus Zumtaugwald réalisèrent de nombreuses premières ascensions autour de Zermatt (Dom des Mischabel en 1858, Rimpfischhorn en 1859, Täschhorn en 1862). Les frères Johann, Josef et Peter firent aussi partie des premiers guides de montagne de Zermatt. Peter et son fils homonyme participèrent en 1865 comme guides à la conquête du Cervin, Rudolf (1867-1953) fut le premier à gravir le Huascarán dans les Andes, Alexander (1897-1952) se fit un nom dans la discipline de l'escalade (rocher et glace). Le fils de Rudolf, Hannes, se tourna vers l'écriture.

Sources: e-DHS, Dictionnaire Historique de la Suisse.

Peter Taugwalder, père (1820-1888)

Né le 4 avril 1820 à Zermatt, décédé le 10 juillet 1888 à Zermatt, catholique, de Zermatt. Fils de Johann Joseph, paysan de montagne, et de Maria Katharina Julen. Epouse en 1841 Anna Maria Zumtaugwald. Guide de montagne de la première génération, tôt reconnu comme un spécialiste expérimenté, Peter Taugwalder réalisa quelques premières ascensions et, en 1851, conduisit les frères Schlagintweit sur l'Ostspitze dans le massif du Mont Rose (deuxième ascension). Peter Taugwalder et son fils Peter devinrent célèbres pour avoir réussi la première ascension du Cervin avec Edward Whymper, le 14 juillet 1865. Quatre membres de l'expédition perdirent la vie lors de la descente. Ce drame affecta gravement Taugwalder, de même que les accusations, pourtant sans fondement, dont il fut ensuite l'objet. Il poursuivit son activité encore quelques années avant d'émigrer en Amérique du Nord. Il mourut peu après son retour, seul, dans la région du Schwarzsee.

Sources: e-DHS, Dictionnaire Historique de la Suisse.



Première ascension du Cervin avec Edward Whymper, le 14 juillet 1865.

Lors de la descente les quatre premiers de cordée, Michel Croz (de Chamonix) et les anglais, Lord Francis Douglas, D. Robert Hadow et le révérend Charles Hudson, subirent une chute mortelle le long de la face nord, en amont de la fameuse «épaule».

Gustave Doré, 1865.

Matthäus Zumtaugwald [Zum Taugwald] (1825-1872)

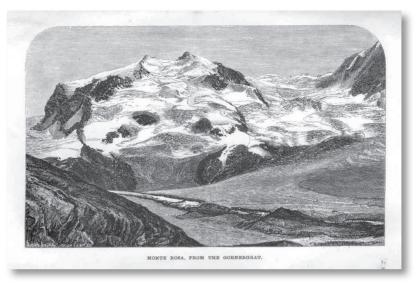
Né le 11 février 1825 à Zermatt, décédé le 30 octobre 1872 à Zermatt, catholique, de Zermatt. Fils de Johann Joseph et de Maria Katharina Aufdenblatten. Epouse 1) Maria Josepha Kronig, 2) Philomena Lauber. Guide de montagne, Matthäus Zumtaugwald fut le premier à rallier le val d'Avas depuis Zermatt par le Schwarztor (1845). Le Mont Rose fut sa montagne : il participa en 1847 à la première tentative d'ascension de la Pointe Dufour, atteignit le sommet est en 1848. Il fit au moins trentecinq ascensions de cette montagne en dix ans (1854-1864, première en 1855). Son principal exploit fut la première du Seserjoch en 1862 en compagnie de Christian Almen et d'autres alpinistes. Zumtaugwald fit construire l'hôtel de la Poste à Zermatt.

Sources: e-DHS, Dictionnaire Historique de la Suisse.

Hannes Taugwalder (1910-2007)

Né le 21 décembre 1910 à Zermatt, décédé le 8 novembre 2007 à Aarau, catholique, de Zermatt. Fils de Rudolf, guide de montagne, et de Barbara Zbrun. Epouse en 1946 Elsie Hochuli, fille de Max, entrepreneur dans le textile. Apprentissage de commerce à la Banque Julius Bär. Employé à la Société de banque suisse à Zurich, Lausanne et Londres, puis cadre dans l'entreprise de son beau-père (Hochuli & Co.) à Safenwil (dès 1946), fondateur de la fabrique de textile Aroleid AG en 1953 (gestion immobilière dès 1990). Membre PAB, puis UDC du législatif d'Aarau (1970-1973). Hannes Taugwalder passa ensuite au PRD, avant d'être indépendant. Il publia ses premières nouvelles dans des journaux à partir de 1937 et se consacra entièrement à l'écriture après sa retraite en 1973. Son œuvre comprend des contes, des nouvelles, des récits autobiographiques, des poèmes en dialecte valaisan, des ouvrages de vulgarisation, des textes de chansons, des pièces de théâtre ou radiophoniques, ainsi gu'un scénario. Son roman autobiographique *La vallée perdue* (1979, traduit en français en 1989) est le plus connu de ses ouvrages.

Sources: e-DHS, Dictionnaire Historique de la Suisse.



Le Mont Rose, avec son point culminant, la Pointe Dufour (le plus haut sommet de Suisse), fut la montagne de prédilection de Matthäus Zumtaugwald.



Matthäus Zumtaugwald fit construire l'Hotel de la Poste à Zermatt.

Source: www.hotelpost.ch

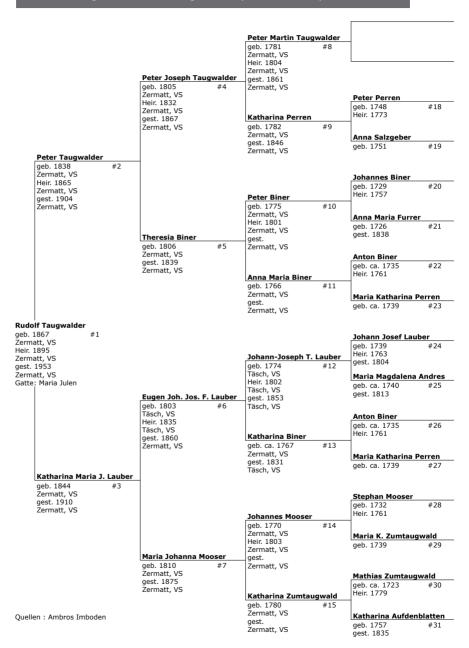
Rudolf Taugwalder (1867-1953)

Né en 1867 à Zermatt, décédé en 1953 à Zermatt, catholique, de Zermatt. Fils de Peter et de Katharina Maria Lauber, Marié en 1895 à Maria Julen. Guide de montagne, Rudolf accompagne en 1893 les frères Lynch dans le Caucase sur le Mont Ararat (5165m) à la recherche de l'arche de Noé. En 1896, il accompagne l'exploratrice Fanny Bullock Workman dans l'Himalaya, où la caravane atteint les 6000m.

En 1908, avec son compatriote Gabriel Zumtaugwald et l'américaine Annie Peck, ils sont les premiers à atteindre le sommet Nord du Huascarán dans les Andes (6655m). Rudolf Taugwalder sera amputé du pied droit et de plusieurs doigts de la main gauche suite à cette expédition.



Abstammung des Rudolf Taugwalder (1867 - 1953)



Découverte d'un portrait - Jacques Sprenger

Iean-Pierre Coutaz

Le 25 novembre 1959 décédait Gérard Philipe. Le même jour, Maurice Coutaz, mon père et sa petite famille, quittaient la maison Monnay, sise à la rue du Chablais en face de l'Abbaye, pour emménager près de la clinique Saint-Amé, dans la « banlieue » de Saint-Maurice. C'est la coïncidence des deux événements qui a permis au petit garcon de huit ans que j'étais de mémoriser cette date si précise.

Si les médias de l'époque ont abondamment commenté la disparition de l'acteur, par contre nul écho dans la presse, du changement d'adresse de cette famille agaunoise, sans grand intérêt ni éclat particulier...

Cinquante ans plus tard, jour pour jour, et sachant que ces lieux de mon enfance n'avaient absolument pas changé, j'y suis retourné juste avant que la maison et les appartements ne soient restaurés. Bien m'en a pris car ce fut l'occasion d'une surprise inattendue. En effet, en visitant les combles de cette bâtisse, j'ai découvert, dans l'obscur recoin d'une chambrette sous le toit, ... un portrait sur toile.



La maison Monnay. Dans ses combles fut trouvé le tableau de Jacques Sprenger.

Extirpé de sa cachette où on l'avait relégué durant plus d'un siècle, le tableau non signé et en piteux état me semblait porter la patte d'un artiste de l'Ecole de Bagnes... peut-être Félix Corthav ou Brouchoud? C'était un militaire en costume avec épaulettes et plastron rouge, tenant en sa main droite une flûte traversière. Au dos de l'œuvre, une note manuscrite indiquait : Spengler, instructeur de musique du bataillon valaisan de 1815 à 184... toile confiée par M. Henri Monnay, inspecteur du bétail. St-Maurice.

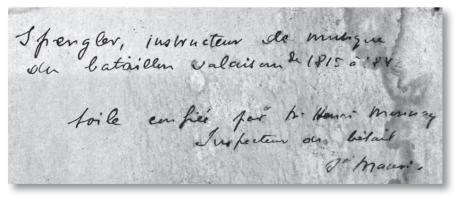


Portrait de Jacques Sprenger peint le 22 juillet 1827.

Après nettoyage délicat de l'envers du tableau apparut,

en lettres blanchâtres soigneusement calligraphiées, Agé de 70 ans, peint le 22 juillet 1827.

J'avais désormais suffisamment d'indices pour aller à la découverte de cet inconnu et essayer de comprendre comment et pourquoi son portrait



Note manuscrite découverte au dos du portrait de Jacques Sprenger.

avait atterri à cet endroit. Un ami historien passionné de musique m'indiqua une piste : un article du chanoine Léon Dupont-Lachenal paru dans les Annales Valaisannes de 1939 sous la rubrique ; le mariage Fazy-Sprenger répondrait peut-être à mes questions. Mon sang ne fit qu'un tour. Me procurant immédiatement la publication, quelle ne fut pas ma stupéfaction de lire la biographie de Jacques Sprenger mais surtout d'y voir reproduit le tableau que j'avais entre les mains. Me revenait alors les souvenirs de ma grand-mère paternelle, Marie-Henriette Monnay, (1886-1973) qui me racontait qu'un de ses ancêtres avait introduit la musique militaire en Valais et que l'on était de parent avec James Fazy... L'authenticité de ses allégations était désormais confortée par des preuves incontournables puisque non seulement Jacques Sprenger était le beaupère de James Fazy mais de surcroît et surtout l'arrière-grand-père de ma grand-mère! La mythologie familiale recoupait ainsi la réalité historique relatée par le chanoine historien et dont voici un extrait :

« M. Jacques Sprenger (25 août 1756-7 janvier 1842) originaire de Sarrebourg (département de la Moselle) nous apparaît comme maître de musique dans la 27^{ème} demi-brigade d'infanterie légère, alors à Manosque, dans les Basses-Alpes, lors de son second mariage (16 septembre 1799). En 1807, il habite Aix-la-Chapelle, rue Bongard, où il a un fils à qui il donne le nom de Jean-Baptiste. Il aurait ensuite été maître de musique au bataillon valaisan recruté par Napoléon et aurait fait la campagne de Russie, après quoi il se serait établi en Valais où nous le retrouvons muni du titre d'« habitant perpétuel » de Monthey. Devenu veuf une seconde fois, il épousa en troisièmes noces M^{tle} Marie-Marquerite Usserman, originaire d'Albeuve. C'est le chanoine de Saint-Maurice Augustin Claivaz, qui bénit le mariage en la chapelle de Vernayaz. Jacques Sprenger habite alors à Martigny et est maître de musique des troupes du Valais : « copiarum Vallesiae musices magister ». Lorsqu'il teste le 4 novembre 1824, en l'étude du notaire Maurice Rappaz à Monthey, Jacques Sprenger est domicilié en cette ville.

De 1815 à 1830, Sprenger dirigea la musique militaire du Bas-Valais (soit l'arrondissement occidental, dont François-Xavier 1er baron de Cocatrix fut colonel); cette musique joua, entre autres, sous ses ordres, aux camps de Bière en 1822 et de Thoune en 1830. Il fonda à Monthey un corps de musique qui était renforcé de quelques Agaunois et Martignerains. Néanmoins, comme il arrive souvent aux artistes et aux musiciens, Sprenger finit dans la misère. Son

traitement annuel était, sauf erreur, de 400 francs suisses ... Aussi le Reaistre des Comptes de l'Etat du Valais, établi par M. Oscar Delacoste, conseiller d'Etat, porte-t-il en 1840 la notule suivante : "Payé au Sieur Sprenger, maître de musique supprimé de l'arrondissement occidental, eu égard à son grand âge et à son extrême indigence, un secours de 100 frs ".

Le Registre des décès de la paroisse de Saint-Maurice s'exprime ainsi en ce qui concerne Jacques Sprenger : " 1842. Die 9 Januarii sepultus est Jacobus Sprenger, natione Gallus, incola Agaunensis, qui obiit 7 hujus ; sponsus Margaritae Userman ".

Quant à son épouse, le passeport, qui lui fut délivré le 29 mai 1823 en vue d'un voyage à Lyon par l'autorité bourgeoisiale de Monthey, contient un signalement qu'il peut être intéressant de rapprocher

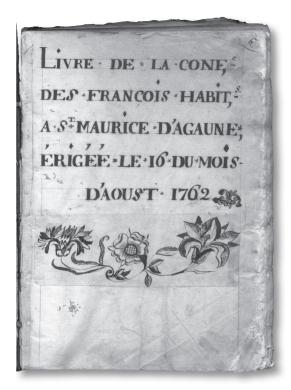
de son portrait ; le voici exactement transcrit: " taille 4 pieds 2 pouces. visage rond coloré, cheveux châtains. sourcils de même, front ordinaire, yeux bleus, nez régulier, bouche petite, menton rond ". Mme Sprenger mourut le 9 août 1874 à St-Maurice. Les registres paroissiaux de cette ville portent mention des baptêmes de trois enfants issus de cette union ; ce sont le 2 décembre 1827, Elie-Joséphine-Henriette ; le 14 novembre 1831. Jeanne-Marie-Christine-Félise. et le 5 juin 1838, Maurice-François.»

La première étape d'identification étant franchie, ne restait plus qu'à enrober de chair et d'images cette ossature généalogique. J'avais le portrait de Jacques mais celui de son épouse avait disparu. Heureusement que l'article du chanoine était illustré d'une reproduction noir et



Marguerite Sprenger Usserman à l'âge de 25 ans.

blanc du tableau représentant Marguerite Sprenger à l'âge de 25 ans. Le cliché tramé et de qualité approximative m'a permis de le retravailler et d'en faire une image colorée très convenable qui restitue la jeunesse et la beauté de cette jeune fille de 45 ans la cadette de son mari.



Liste des français membres de la Confrérie de Saint-Louis. Original daté de 1762.

Un beau jour, par hasard, tombant sur les statuts et la liste des membres de la Confrérie de Saint-Louis français habitant Saint-Maurice (édition de 1892), qu'elle ne fut pas ma surprise d'y trouver le nom de Spr(i)nger Jacques agrégé en 1826. Le prieur de cette noble confrérie. sorte mutuelle de l'époque. m'apporta précieux le document original 1762 où ie trouvais la preuve de l'extrême indigence dans laquelle le musicien avait terminé son existence. En effet. ladite confrérie lui octrova le 30 décembre 1841 la somme de 3.45 (batz ?) et récidiva de même le 5 janvier, deux jours avant sa mort. Fallait-il qu'il soit

bien pauvre pour bénéficier d'une telle « largesse » dont je ne connais pas la valeur actuelle. De plus, comme c'était la coutume, la confrérie régla les frais de sa messe d'enterrement.

23: Geoffroy Jean - Sierre, d. S. Maurice, 6 19 20 1841.	 4.00
24: Springer Facques, de S Maurice, 6 30 X hr 1861.	

Aumônes octroyées par la Confrérie de Saint-Louis à Jacques Sprenger.

Trois mariages et un enterrement

Après m'être documenté sur l'enterrement ne me restait plus qu'à enquêter sur ses trois mariages... et c'est ainsi que je me rendis aux archives de l'Abbave de Saint-Maurice où le responsable me confia des documents relatifs au premier, second et troisième mariage de Jacques Sprenger. J'appris ainsi que le 16 septembre 1799, après le décès de Marianne Reine, sa première compagne, il épousa une certaine Marie-Rose Valet, originaire de Sallanches en Savoie, dont il eut un fils, Jean-Baptiste, né le 31 mars 1807 à Aix-la-Chapelle. J'ignore quelles furent ses relations avec cet enfant mais tout ce que nous savons c'est que lorsqu'il fait son testament en 1824, il semble particulièrement se préoccuper de l'avenir de ce garcon de 17 ans et en confie l'avenir et l'éducation à sa troisième femme Marguerite Usserman alors âgée de 22 ans... Comme sa seconde épouse meurt en 1821, le brave homme, débordant de vitalité, n'attend guère plus d'un an pour convoler à nouveau en justes noces avec une jolie jeune fille de 20 ans. Pour être encore aussi « séduisant » à 66 ans, je suppute que sa situation sociale et financière ont dû peser un brin dans le choix de la demoiselle. Tous ces papiers de la famille Monnay-Chevalley-Sprenger, communiqués par M. le chanoine Chevallev ne m'ont guère apporté d'éléments nouveaux mais procuré une certaine émotion à tenir dans les mains les parcelles de vie de cet homme, « mon quadri-aïeul », dont, désormais, je cernais mieux les traits et l'existence.

La belle histoire aurait pu s'arrêter là, si le destin n'avait pas à nouveau déposé une cerise supplémentaire sur le gâteau. En effet, en 2013, lors de la réfection du toit de la maison, une liasse de vieux papiers roulés en boule entre les solives attira l'attention du propriétaire, M. Alain Monnay: c'était des partitions musicales et manuscrites que ses prédécesseurs, sans doute mal à l'aise de les jeter et ne sachant gu'en faire, avaient reconverti en isolant pour filtrer et atténuer les courants d'air des combles. Maintenant se posait la question en face de ces documents poussiéreux, noirs, et certains indéchiffrables ; étaient-ce des compositions originales du maître de musique ou de simples retranscriptions pour fanfare réalisées par souci d'économie à l'égard de ses élèves ?

Peut-être qu'un jour un musicologue pourra résoudre l'énigme. En attendant j'ai trouvé un feuillet qui me semble une réelle création puisque Sprenger l'a appelée Marche de Saint-Maurice. Ne reste plus qu'à l'entendre jouée pour que la résurrection de maître Jacques soit totale.



1516 - 2016: Un Jubilé très particulier

Hervé Mayoraz

Hasard de l'Histoire! L'année 2016 voit célébrer les 500 ans de mariage des deux couples qui ont donné tous les Dayer et les Mayoraz actuels, originaires d'Hérémence. Affirmation stupéfiante à première vue, mais démontrable



Vue du village d'Hérémence, où habitait en 1516 le couple ancêtre des Mayoraz.

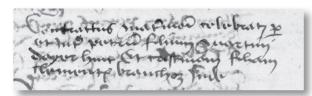
500 ans. Beau jubilé!

Il ne s'agit pas ici de célébrer un seul anniversaire, mais deux alliances qui concordent parfaitement dans la destinée de deux familles importantes du même lieu. Cette découverte tombe à pic, un demi-millénaire exactement après la date de ces deux mariages. Quelle coïncidence! Ajoutons aussi la proximité géographique et l'innombrable descendance de ces couples, issus d'un même fief, au cœur du Valais médiéval. En plus des porteurs de ces deux noms de famille, quel ressortissant d'Hérémence, voire des communes alentour, n'aurait pas pour ancêtre, à un moment donné, un Mayoraz ou un Dayer descendant de ces personnes?

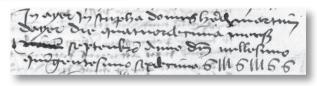
Automne 1516

Claude Garrieti, notaire habitant à Tsardonec, non loin du village d'Hérémence, est chargé de rédiger deux contrats de mariage dans la paroisse (v. ci-dessous).

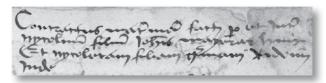
Le 14 septembre, il se rend au hameau d'Ayer, dans la demeure des héritiers de feu Martin Dayer. Pierre, fils dudit Martin, conçu avec Perine Lusselet de feu Pierre d'Hérémence, contracte mariage avec Christine Brantschen, fille de Clément de Zermatt. Les témoins présents sont Antoine Sierro major d'Hérémence, Janin Hyons, citoven de Sion et Jacob Aubro, marchand à Sion.



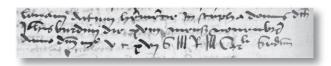
Extraits du contrat de mariage des ancêtres des Dayer, 14 septembre 1516, par Claude Garrieti, notaire.



Le 18 novembre, Claude Garrieti se rend au village d'Hérémence, chez Jean Bourdin. Nycolin Mayoraz, fils de Jean, conçu avec Agnès Micheloud de Martin, contracte mariage avec Nycolete Ruvin, fille de Germain et de Martine Bourdin de Pierre de Nycod, tous d'Hérémence. Les témoins présents sont Jean Bourdin de Nycod, Martin Sierro artisan et Pierre du Chadelivaz.



Extraits du contrat de mariage des ancêtres des Mayoraz, 18 novembre 1516, par Claude Garrieti, notaire.



Depuis le XI^e siècle, les Archives de l'Evêché de Sion ont su conserver avec beaucoup de précaution une kyrielle de documents sur l'histoire du Valais. Un grand nombre de registres et de parchemins en latin permettent d'étudier de près la population du canton. Les actes du notaire Garrieti font partie de cet inventaire impressionnant. L'accès libre à ces archives se trouve sur http://www.digi-archives.org

Les travaux généalogiques des branches Dayer et Mayoraz actuelles nous ont menés jusqu'aux ancêtres communs de chacune des familles, qui se sont mariés la même année, en 1516 précisément! Avec beaucoup d'abnégation et de rigueur lors de la lecture des archives et dans la saisie des données, nous avons pu reconstituer génération après génération leur généalogie aux ramifications tentaculaires.

Pour Hérémence et ses environs, les sources ne manguent pas. Ancien fief de la Savoie, les contribuables de la communauté d'Hérémence sont indiqués dès 1269 dans les comptes de châtellenie. On y trouve entre autres de 1356 à 1469 la liste nominative des chefs de famille, dont les Dayer et Mayoraz. Avec les registres de reconnaissances féodales (impôts) et les abondants actes notariés du XIIIe au XVIIIe siècle, nous avons réussi, au bout d'une enquête passionnante, à reconstituer cet immense puzzle, englobant toute la population hérensarde. Nous sommes même remontés au-delà de 1516 dans la généalogie, jusqu'à l'origine des noms de famille, deux à trois siècles auparavant.

Des explications plus fournies seront développées dans une prochaine publication.

Un cours sur les généalogies du Val d'Hérens jusqu'aux origines est organisé à Euseigne dans le cadre de l'UNIPOP (v. sources).

Ci-après figurent les généalogies simplifiées et les extraits des actes notariés.

Les arbres contiennent les principales branches descendantes des deux couples Mayoraz et Dayer mariés en 1516, porteuses de ces deux noms de famille. Le joint est possible avec les registres paroissiaux (fin du XVIIe siècle).

Ces deux schémas ne représentent que la pointe visible de l'iceberg : d'une part, nous n'aurions pas suffisamment de place pour mentionner tous les frères et sœurs des gens avant donné une de ces ramifications ; d'autre part, nous ne pourrions pas faire figurer tous les descendants de ces gens vivants aujourd'hui, portant un nom de famille différent!

Comme évoqué en introduction, il serait invraisemblable qu'un ressortissant actuel de notre région ne soit pas descendant d'un de ces deux couples, tant l'imbrication des deux familles dans la population et l'abondance de personnes est importante. Une raison de plus pour étudier l'ensemble de la population hérensarde.

Ces quelques lignes ont pu, espérons-le, susciter l'intérêt et la curiosité des lecteurs de cet article. Il est difficile de marquer un tel événement dans un laps de temps si court, pour un sujet qui nécessite une certaine initiation. Une manière, certes, simple et brève de fêter ce iubilé très particulier!

g g g

Sources:

· Cours sur les généalogies des familles du Val d'Hérens jusqu'aux origines / UNIPOP / Euseigne:

Ce cours a lieu deux fois par an, en avril et en octobre : animé par Hervé Mayoraz Inscription en ligne et description :

http://www.unipopherens.ch/cours/genealogies-herensardes-depuisorigines-possible-1887.html

· Contrats de mariage tirés des actes du notaire Claude Garrieti en 1516 (Arch. Chapitre Cathédral de Sion) :

Cote d'archivage: (ACS MIN A 210 p. 321) et consultation web:

http://www.digi-archives.org/fonds/acs/index.php?session=public&action= image&ref=CH%20ACS%20MIN%2000A%20000%20210%200000&img=320

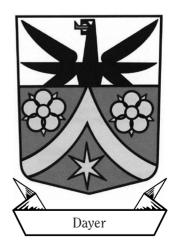
Cote d'archivage: (ACS MIN A 210 p. 345) et consultation web:

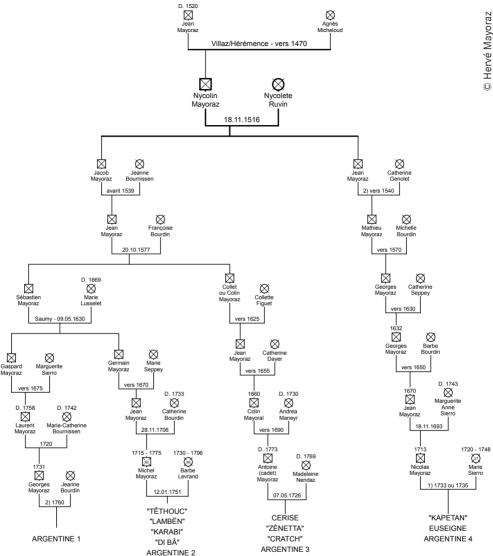
http://www.digi-archives.org/fonds/acs/index.php?session=public&action= image&ref=CH%20ACS%20MIN%2000A%20000%20210%200000&img=346



Vue du hameau d'Ayer près d'Hérémence, où habitait en 1516 le couple ancêtre des Dayer.



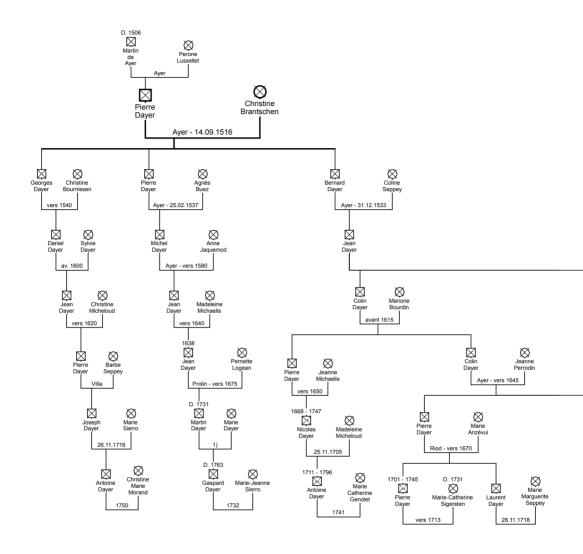




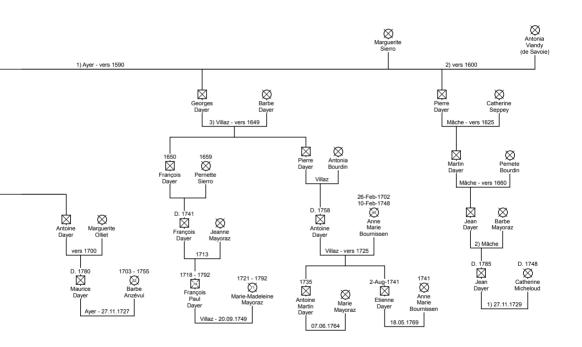
Arbre simplifié des Mayoraz, descendants du couple marié en 1516.

La dernière génération correspond aux branches appelées par les autochtones selon leur sobriquet, ou leur lieu d'établissement actuel.

On peut faire le joint avec les registres paroissiaux. Ces quatre couples vivant au début du XVIIIe siècle ont donné toutes les familles Mayoraz actuelles, originaires d'Hérémence.



© Hervé Mayoraz



Arbre simplifié des Dayer, descendants du couple marié en 1516.

La dernière génération permet de faire le joint avec les registres paroissiaux. Ces dix couples vivant au début du XVIIIe siècle ont donné toutes les familles Dayer actuelles, originaires d'Hérémence.

Un Valaisan chez les Indiens -Maurice Gailland, S.J. (1815-1877)

Abbé Claude Pellouchoud

De nombreux Bagnards ont traversé l'océan. L'histoire de l'un d'eux, resté quasi inconnu chez nous, a été racontée pour le mensuel romand d'histoire et d'archéologie *Passé Simple* (n° 13, mars 2016) par l'un de ses lointains parents collatéraux, Bernhard Hugo ¹. Le bulletin de l'AVEG a décidé d'en faire également mention.

Le milieu familial

Né le 18 octobre 1815 à Verbier, Maurice Joseph Gailland est le guatrième enfant de Jean Théodule Gailland (1772-1837) et d'Anne Catherine Besson (1782-1819). Il a un frère aîné et trois sœurs.

A Bagnes, comme en Suisse d'ailleurs, l'année 1816 fut un « an de misère », une année sans bonne saison ². L'an 1817 est celui d'une

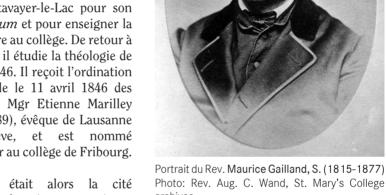
- L'épouse de Bernhard Hugo-Gailland est une arrière-petitefille de Louis Hercule Gailland (1853-1916), lui-même petit-fils de Pétronille Gailland-Oillet dont il sera question plus bas.
- En vacances en Suisse, Marie Shelley (1797-1851) dut renoncer aux promenades car l'été fut « pourri ». La conséquence fut le roman Frankenstein!
- Fondé le 14 octobre 1766 par Mgr François Joseph Ambuel (1704-1780), évêque de Sion, grâce à la persévérance et au zèle forcené du natif de Bruson le père Héliodore ofm cap., Pierre-François Bourgoz (1720-1804), le Collège de Bagnes passa aux mains de l'Abbaye de Saint-Maurice en 1864.

grande disette à cause de la mauvaise année précédente. Le 16 juin 1818 a lieu une formidable inondation de la Dranse, ou « débâcle de Crête-sèche ». Bien des gens de la vallée en subirent les effets. L'année suivant cette catastrophe, de nombreux Bagnards -30 familles – répondirent « à l'invitation du roi du Portugal qui leur a payé la route et leur a donné des biens », et partirent pour le Brésil.

Orphelin de mère à l'âge de trois ans et guère plus de quatre mois (7 mars 1819), Maurice Joseph Gailland est élevé par sa tante Pétronille Gailland-Oillet (1783-1860), veuve du frère de son père, André Maurice Gailland (1783-1817), avec cinq fils. Le parcours scolaire de Maurice Gailland est brillant : premier prix à la Grande Ecole de Bagnes 3 et citation au collège des Jésuites de Sion.

Jésuite à Fribourg

A dix-neuf ans, il entre au noviciat des Jésuites à Brigue (27 octobre 1834). Après avoir prononcé ses premiers vœux. il entame en 1836 des études de philosophie à Fribourg. auxquelles succède son juniorat dans la même ville. En automne 1839, il est envoyé pour trois ans à Estavayer-le-Lac pour son magisterium et pour enseigner la grammaire au collège. De retour à Fribourg, il étudie la théologie de 1842 à 1846. Il recoit l'ordination sacerdotale le 11 avril 1846 des mains de Mgr Etienne Marillev (1804-1889), évêgue de Lausanne Genève, et est professeur au collège de Fribourg.



archives.

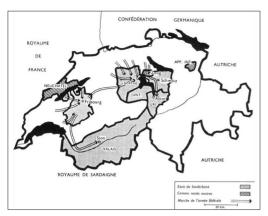
Fribourg helvétique la mieux partagée en maisons d'éducation. Son collège

des Jésuites comptait environ six cents élèves ; il florissait 4. En très peu d'années, cette ville était devenue une pépinière où l'Institut de saint Ignace trouva des dévouements pour toutes ses entreprises les plus ardues ⁵.

Premier exil: la France

En 1845, les Jésuites furent rappelés à Lucerne par le gouvernement. Or, lors de la Diète de 1844 déjà, plusieurs cantons avaient demandé leur expulsion : on leur attribuait en effet la responsabilité des troubles du Valais (combat du Trient en mai 1844). La décision de Lucerne provoqua des réactions violentes qui débouchèrent sur les expéditions des Corps francs et le Sonderbund, appelée « Guerre des Pommes » à cause de l'abondance de ces fruits en automne 1847.

- « Dans sa trente-cinquième séance (2 septembre 1847), la Diète (...) déclare que Lucerne, Schwytz, Fribourg et le Valais sont invités à éloigner les Jésuites
- J. Crétineau-Joly, « Histoire du Sonderbund », 1850, tome I, p. 288.
- Loc. cit. p. 403.



Les sept cantons de la ligue du Sonderbund, Fribourg, Lucerne, Valais, Uri, Schwytz, Unterwald et Zoug,

de leur territoire. En termes de Diète, une invitation éauivaut à la sortie du recès. » 6

En raison des manifestations des étudiants libéraux à Fribourg, le père Maurice Gailland, en septembre 1847, est envoyé à Notre-Dame d'Av en France (Ardèche).

C'est là qu'il apprend que durant la première quinzaine de novembre 1847, le pensionnat et le collège des Jésuites furent saccagés. « Les prêtres

succombaient, martyrs de ces janissaires du club de l'Ours, les femmes et les jeunes filles subirent le même sort. Il était réservé à tout ce qui portait un cachet religieux. (...) On brisa les ostensoirs, on profana les calices, on lacéra les ornements de l'église. (...) Chaque Corps francs devint un geôlier, arrêtant et emprisonnant sur la route de l'exil les prêtres qu'on livrait aux brutalités. » 7

A l'issue de cette guerre du Sonderbund, les Jésuites furent expulsés de Suisse et interdits par la Constitution fédérale de 1848 (art. 58) 8. « En 1847, il se trouvait dans la province helvétique des Jésuites cent cinquante-deux pères qui étaient citovens suisses. (...) Cent deux appartenaient aux cantons formant le Sonderbund. Les autres étaient nés dans les Etats de Berne, Soleure, Argovie, Saint-Gall, Grisons, Vaud,

Genève et Bâle-campagne. 9 »

- J. Crétineau-Joly, Histoire du Sonderbund, 1850, tome II, p. 162.
- 7. Loc. cit., p. 223.
- 8. Celle de 1874 étendit cette interdiction à toute activité dans l'Eglise et les écoles (art. 51). Ces articles d'exception ont été abrogés en 1973 en votation populaire.
- J. Crétineau-Joly, op. cit., t. II, pp. 184-185.

Informé de ces terribles événements, le père Gailland écrit à son frère : « J'étais là dans ce pays si cher à mon cœur lorsque la Suisse catholique a subi la triste et douloureuse oppression du radicalisme. Je vivais plein d'espoir pour le succès de la bonne cause, quand un beau jour on nous dit que tout était fini, que le Sonderbund était détruit et la Compagnie de Jésus chassée de toutes les maisons qu'elle occupait jadis sur cette terre classique de la liberté. »

Départ pour les Etats-Unis 10

En 1848, avec les révolutions libérales, la position des Jésuites devient précaire. Mais les coups portés à l'Ordre en Europe s'avèrent une chance pour l'Eglise du Nouveau Monde. Depuis plusieurs années, les provinciaux d'Europe recevaient des demandes de la part des évêgues de la Nouvelle-Orléans, du Kentucky, du Missouri, de l'Indiana, de New York et du Maryland. Il est désormais possible de répondre à ces invitations.

Un premier groupe de quatorze Jésuites se rend à la Nouvelle-Orléans. puis un autre de sept émigre au Missouri. Le père Gailland fait partie de ce dernier : « Deux mois après les événements de Suisse est arrivée la révolution de France ; l'alarme fut grande, nos Pères se dispersèrent dans beaucoup de localités. Quatre jours après, je recus l'ordre de partir pour le nouveau monde : un quart d'heure après avoir recu cet ordre je faisais mes adieux aux compagnons de ma chère solitude, et je me mettais en route accompagné d'un Père suisse et d'un Frère allemand. »

Avec ces deux compagnons, il prend le chemin de Lyon et de Paris, avant de se rendre en Belgique. Parti d'Anvers le 27 mars 1848, à bord du Tennessee, Maurice Gailland arrive à New York le 7 mai 1848 : « Notre traversée a duré 40 jours ; ce temps paraît court sur le papier, mais je vous assure que sur mer on compte les minutes et les secondes ; on est bientôt fatiqué de voir la mer avec ses vastes eaux ; les secousses et les balancements continuels du vaisseau vous jettent dans un malaise inexplicable; vous avez du dégoût pour toute espèce de nourriture, que vous vous efforcez en vain de surmonter. Cependant (...) nous fûmes à peu près tous rétablis, et nous pûmes en liberté jouir de toutes les variétés que représente un voyage sur mer. Tantôt c'était le lever du soleil qui nous appelait à contempler une des scènes les plus ravissantes de la nature, tantôt c'était la phosphorescence de la mer qui au milieu d'une sombre nuit changeait les vagues écumantes en des flots de lumières ; plus loin nous vîmes des troupes innombrables de marsouins se jouer autour de notre navire. » (Lettre du 8 mai 1848 à son frère Jean Théodule).

Auprès des Potawatomis

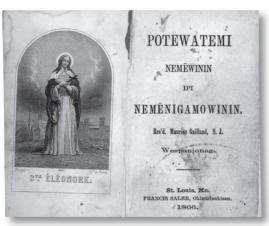
Il continue sa route vers Saint Louis dans le Missouri, sa première étape. Avec le père Félix Verrevdt (1798-1883), son supérieur, il aura la charge spirituelle des Indiens Potawatomis, récemment déplacés vers l'Ouest dans de

10. La suite de notre article est un résumé de l'article de Bernhard Hugo, Maurice Gailland au service des Potawatomis, simple, mars 2016, pp. 2 à 9, avec quelques compléments d'information.

nouvelles réserves sur les rives de la rivière Kaw, au Kansas. Il arrive à Saint Mary's le 9 septembre 1848.

L'installation est précaire et les premiers mois sont rudes : cabanes en rondins, sans vitrage aux fenêtres et sol en terre battue. Une chapelle est édifiée. L'hiver 1848-1849 est sévère. Mais le lieu se développe. On envisage la construction d'une école, de nouveaux Indiens s'établissent dans la réserve, au centre de laquelle s'érige la mission. Une chapelle est édifiée

Les prêches fréquents font apparaître le problème de la communication avec les indigènes. Maurice Gailland s'attache à développer sa connaissance de la langue. Le père Gailland compilera un livre de 119 pages intitulé Potewatemi Nemewinin Nemenigamowinin (Prières et



Potewatemi Nemewinin Nemenigamowinin (Prières et chants en langue potêvatémie) M. Gailland: St. Louis, Mo. 1866.

- 11. « This prayerbook is used even to this day by the Pottawatomies. ». Early Years at St. Marv's Pottawatomie Mission, edited by the Rev. James M. Burke, s.j.
- 12. Vicariate **Apostolic** ofIndian Territory East of the Rocky Mountains qui deviendra en 1857 le Vicariate Apostolic of Kansas.

chants en langue potêvatémie). En 1953, le père Burke écrira que ce livre est encore en usage chez les Potawatomis 11.

En 1850, le Père Jean-Baptiste Miège (1815-1884), que Maurice Gailland a rencontré à Notre-Dame d'Av lors de son tertiat, est nommé vicaire apostolique du territoire indien 12 et s'établit à Saint Mary's. Consacré le 25 mars 1851 au titre d'évêque de Messena in partibus infidelium, il v prend ses quartiers et la modeste église de rondins

des Jésuites devient la première cathédrale à l'ouest du Missouri

Arrivés de partout, des immigrants s'installent. A l'œuvre d'évangélisation des Potawatomis, maintenant au nombre de plus de 3000 dans la réserve, s'ajoute le service de nouvelles ouailles venues d'Europe et une pression accrue sur les terres encore vierges des réserves indiennes. Un changement radical se dessine pour les Indiens de la région : le Congrès a divisé leur territoire en deux, le Nebraska et le Kansas Cette contrée est maintenant ouverte à l'établissement des blancs. Les territoires indiens sont progressivement intégrés aux Etats-Unis et bientôt l'alternative offerte aux indigènes est de devenir citovens de l'Union ou de partir vers de



Chapelle de la mission indienne Potawatomis à St. Mary's. Le bâtiment, édifié en 1849, devint la première cathédrale catholique au Kansas de 1851-1855, et fut démantelé en 1886.

Photo: Rev. Aug. C. Wand, St. Mary's College archives.

nouvelles réserves au sud, plus exiguës.

De 1853 à 1856, le Jésuite rend compte des offres répétées du gouvernement fédéral pour diviser et acheter les terres des indigènes. Il voit ses pauvres Indiens partir et les colons se précipiter pour occuper le « Jardin de l'Ouest ». Le Kansas est admis dans l'Union le 29 janvier 1861. Mais pour les Indiens, la situation se détériore. Nombre d'entres eux sont réduits à la misère.

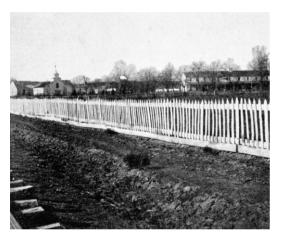


Les indiens Potawatomis devant la mission Saint Mary's en 1867. Photo: Al. Gardner, Washington, D.C. KSHS coll.

« Mon Dieu, épargne mes Indiens »

Maurice Gailland est inquiet : « Dieu Tout-Puissant a bien béni ces Indiens de nombreuses grâces, mais je crains pour certains car ils commencent à être molestés par les Blancs et cela me cause beaucoup de souci. Le temps n'est pas loin où ce bon peuple sera corrompu au contact des Blancs. Mon Dieu, épargne mes Indiens de ces jours pénibles que je vois venir, où contre toute morale, ils seront jetés hors de leurs demeures et traités comme des chiens ne méritant même pas de vivre au milieu des Rlancs et où ils seront chassés de leur réserve »

En vertu des traités de 1861 et 1867, les terres des Indiens ne sont plus



Vue d'ensemble de la mission Saint Mary's en 1867. Photo: Al. Gardner, Washington, D.C. KSHS coll.

en main de la tribu. Chaque Indien devient propriétaire individuel d'un lopin. Il peut faire ce qu'il veut de la terre qui lui est attribuée. Beaucoup vendent patrimoine pour un plat de lentilles, un cheval, une charrette ou quelques centaines de dollars

En 1869, au vu du nombre décroissant d'Indiens et de celui toujours croissant de blancs, le supérieur jésuite donne une nouvelle orientation à la mission : Saint Mary's deviendra un collège

de garcons. Il profitera de sa position centrale aux Etats-Unis, ainsi que de sa situation rurale « à l'écart des mœurs dissolues » et donc « favorables à des vocations religieuses ». Mais les critiques contre Saint Mary's persistent. En 1870, menacé, car « étranger », Maurice Gailland déclare son intention de demander la citoyenneté américaine.

La rivalité, avec les guakers notamment, s'intensifie. Une école publique, concurrente, est créée à Saint Mary's qui devient une ville. A la mission, on débute les travaux pour construire un nouveau collège pour les garçons, ainsi qu'une académie pour les filles dirigée par les sœurs du Sacré-Cœur. L'école est reconnue par l'Etat du Kansas et ses diplômes deviennent officiels. Le collège est inauguré en 1871.

La même année, le Congrès adopte une loi : les Etats-Unis ne traiteront plus les groupes amérindiens en tant que nations indépendantes. Ce texte révolutionne la relation de l'Etat fédéral avec les peuples autochtones. Les Indiens partent les uns après les autres et sont dispersés, au point qu'en 1876, un an avant sa mort, Maurice Gailland estimera qu'il n'en reste guère plus de 600 sur les terres des anciennes réserves.

Mort précieuse

Le père Gailland, qui doit maintenant s'occuper des nouveaux colons blancs, refuse d'abandonner ses Indiens. Il continue de répondre pratiquement seul à leurs appels. C'est dans ce ministère qu'il tombe grave-

ment malade en juin 1877. Très faible, il doit garder le lit plusieurs semaines. Huit jours avant la fin de juillet, sa santé marque une amélioration tout à fait remarquable, si bien qu'il peut célébrer la messe de saint Ignace, fondateur des Jésuites, le 31 juillet 1877. Ce fut sa dernière.

Le père Maurice Gailland meurt à la mission de Saint Mary's au Kansas le 12 août 1877. Il avait 61 ans. Il v est inhumé. L'annonce de sa mort parviendra plus tard à sa famille : « On annonce la mort du père jésuite Maurice Gailland, originaire de Bagnes, décédé le 12 août dernier, dans la mission Sainte-Marie, au Kansas (Amérique). Depuis trente ans. cet ecclésiastique vivait au milieu des Indiens dont il parlait couramment plusieurs dialectes. Il avait même écrit une grammaire de Pottovahomy. » 13

Louis Hercule Gailland (1853-1916), petit-fils de Pétronille Gailland-Oillet, père de famille nombreuse à Bagnes, donnera à un de ses fils le nom du religieux décédé aux Etats-Unis. Petit clin d'œil du ciel sans doute, celui-ci deviendra religieux marianiste : Maurice Joseph Gailland (1885-1943).

K K K





Tombe du père Maurice Gailland à Saint Mary's au Kansas.

Détail et vue d'ensemble.

13. Le Confédéré, vendredi 5 octobre 1877, p. 2.

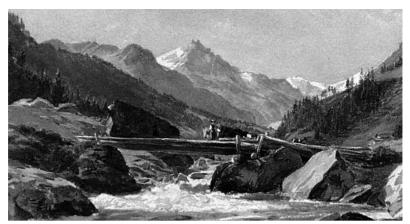
Rachats des droits de parcours sur quelques alpages du val d'Anniviers

Alain Zuber

En Valais, au XIII^e siècle, les alpages, accaparés durant la période médiévale par les seigneurs, se libérèrent peu à peu des droits féodaux grâce à des donations, des affranchissements ou des ventes. Au siècle suivant, pour diverses raisons, l'élevage supplanta l'agriculture et devint l'occupation première des montagnards. L'ampleur du phénomène obligea à augmenter la capacité et la qualité des alpages.

En Anniviers, les pâturages d'altitude offraient des possibilités de pâtures supérieures aux besoins des Anniviards. Ceci permit, au hasard des ventes et dans le plus grand désordre, à diverses communautés extérieures au val, consortages ou bourgeoisies, mais aussi à quelques rares particuliers d'y acquérir des alpages. C'est ainsi que des communautés de Chalais et Vercorin devinrent propriétaires d'alpages sur les territoires de Pinsec, Saint-Jean, Grimentz et Aver, alors qu'une partie des alpages situés sur les hauts de Vercorin étaient acquise par les gens de Saint-Léonard. Les gens de Grimisuat, dépourvus d'alpage sur leurs propres terres, allèrent jusqu'à acheter en 1577 des droits d'alpage au-dessus de Zinal sur la montagne de Singlinaz, à plus de 40 km. De même, des habitants de Salguenen firent l'acquisition en 1441 d'un haut pâturage situé sous les glaciers, à 35 km de leur village; tandis que des Sierrois germanophones allaient, en sens inverse, alper à Loèche-les-Bains!

Un droit d'usage ancestral, issu de l'admirable tradition de charité chrétienne, voulait que les pauvres des paroisses de montagne bénéficient pour leur propre bétail, des alpages en dehors de la période d'estive. C'était le « droit de parcours » ou « parcours », droit proche de la « vaine pâture ». On distinguait le parcours de printemps de celui de l'automne. Dans ses fondements, ce droit était réservé aux plus humbles, mais au fil du temps il s'était beaucoup élargi. Ainsi au printemps, le bétail des communiers pouvait profiter de la première herbe en fleurs des alpages, la meilleure, sans se soucier que cette herbe broutée et foulée soit ralentie dans sa première végétation au détriment des allodiateurs extérieurs à la vallée. Peu après la désalpe, les alpages étaient ouverts au parcours d'automne.



Aquarelle de Charles Jones Way.

Le Val d'Anniviers : pont de bois sur la Navizance, peu avant d'arriver à Zinal. On devine au loin le Besso et ses deux pointes.

Répandu partout en l'Europe, le droit de parcours était un modèle de solidarité communautaire au secours des plus pauvres ; il leur donnait, sans bourse délier, la possibilité de faire paître un peu de bétail. Ce droit s'appliquait non seulement sur les biens fonds de la communauté mais aussi sur les propriétés privées : alpages, mayens, terres, prés, vignes, bois, taillis, friches...

Des statuts précis en règlementaient l'usage. Le jour de la « débandia » ou levée du ban, les parcours étaient ouverts. Pour profiter du parcours, il fallait en hériter, continuer à être membre de la communauté, résider sur place et v hiverner son bétail.

Le parcours occasionnait aux propriétaires d'alpages non seulement des charges supplémentaires mais également de nombreux inconvénients. Non clos, parce qu'ouvert aux parcours, l'alpage devait être surveillé pour éviter qu'il ne soit sur-pâturé et envahi par les mousses. Seuls, les propriétaires assuraient les charges et les corvées : entretien des chalets, abris, chemins, dépierrage des pâtures, épandage des fumures, évacuation des eaux croupissantes, etc.

« Ces communes n'ont jamais contribué en rien à l'entretien de ces biens ni au paiement des redevances dont ils étaient grevés, charges auxquelles elles auraient dû nécessairement contribuer si elles fussent été propriétaires indivis de ces montagnes avec les allodiateurs 1» (AEV, Anniviers 528).

1. Allodiateur: terme dérivé du francique allod, en Valais, il désigne un consort.

Des abus répétés pouvaient rapidement rendre un alpage inexploitable. De plus en plus, la coexistence du parcours avec les consortages d'alpages fut une source de conflits qui conduisit à contester ce droit immémorial.

Déjà en 1621, Angelin de Preux, après avoir acheté l'alpe de Balma, s'étonna de voir les membres de la commune de Zinal, dont l'ancien propriétaire, continuer à v mener leur bétail, alors que l'acte de vente déclarait l'alpe franche et libre de tout cens et redevances. Il porta l'affaire devant le tribunal épiscopal (AEV, St Luc 74, 82). Bien que le jugement ne nous soit pas parvenu, Erasme Zufferey, qui relate cet épisode dans son ouvrage, Le passé du Val d'Anniviers (Tome 1. pp. 125-126) estime qu'il n'y a pas eu tromperie parce qu'aucun vendeur ne pouvait supprimer le parcours universellement pratiqué.

Cette servitude était tellement ancrée dans les usages, « qu'on ne pensait pas à la rappeler dans les marchés et qu'on ne pouvait en libérer l'acheteur pas plus que des avalanches, des éboulements et autres accidents ».

D'autres servitudes pouvaient être mentionnées dans les actes :

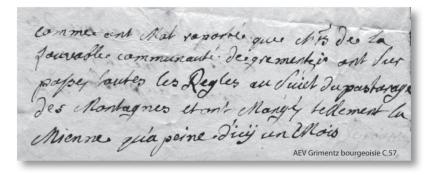
- les « prémices », sous forme de fromages dus à la cure d'Anniviers en remerciement de bénédictions ;
- les fromages dus à la confrérie du Saint-Esprit de Grimentz ;
- quelques redevances féodales à l'évêque de Sion...

En 1622, Grimisuat racheta les droits de prémices que la cure d'Anniviers possédait sur Singlinaz.

En 1678, le capitaine du dizain de Loèche, procureur des consorts forains des alpages en Anniviers, fit publier à Vissoie l'interdiction de faire paître du bétail sur ses alpages. Les Anniviards s'en référèrent à l'évêgue Adrien V de Riedmatten qui décréta qu'ils n'avaient pas à se soumettre (AEV, Consortage d'Orzival P 10, et Anniviers 185).

En 1685, la Diète du Valais, à la requête du vice-châtelain d'Anniviers, contre les procureurs de Salguenen, Chalais et Grimisuat, confirma le droit les Anniviards (AEV, AB Grimentz C 42).

En 1762, le 17 juin, Maurice de Courten écrivit au châtelain de la vallée d'Anniviers. (AEV, Grimentz bourgeoisie C 57) « ... on m'a rapporté que Messieurs de la louable communauté de Grimentz ont surpassé toutes les règles au sujet du pâturage des montagnes et ont mangé tellement la mienne qu'à peine d'ici un mois je pourrais mener mon bétail »! Par la même lettre, il proposa aux Grimentzards qu'ils lui affranchissent l'alpage pour 50 livres. Ceux-ci refusèrent l'offre la jugeant irrévérencieuse ; ils se justifièrent en évoquant le gel qui avait peut-être rongé l'alpage! «...c'est plutôt la gelée qui l'a mangé que le bétail ». Excédé, de Courten porta l'affaire devant la justice.



L'instruction du procès eu lieu en juin 1763. Les témoins, peu bavards, éludèrent les questions posées ; ainsi ce sont davantage les questions qui nous renseignent sur d'éventuelles pratiques! On peut supposer (AEV, Grimentz bourgeoisie C 72):

- que quelques pâturages affranchis du parcours continuaient à supporter du bétail indigène ;
- que par commodité, certaines communautés n'hésitaient pas à envoyer leur bétail sur des parcours dont ils ne possédaient pas les droits:
- que certains pâturages étaient sur-pâturés parce que trop souvent préférés à d'autres plus éloignés ou moins printaniers ;
- que l'on ait pu « épargner des biens communs pour mieux ronger les montagnes »;
- que quelques propriétaires indélicats, ne pouvant hiverner la totalité de leur bétail en Anniviers, en hivernaient une partie en plaine, du côté de Sierre où ils achetaient du fourrage. Que ces mêmes propriétaires, au mépris des statuts, regroupaient en un seul troupeau leur bétail et l'envoyaient au parcours de printemps. Les règles d'accès au parcours, étaient énoncées chaque année au prône de l'église : on ne pouvait amener plus de bétail au parcours qu'on ne pouvait en hiverner en Anniviers avec son propre foin (AEV, AC Aver, M 13).

on Orocval aufy less a la pature et fi on ronge pas fyrahniquem les montagnes de for le lence et folle dem

Par le même questionnaire, nous sommes renseignés sur des petits arrangements entre amis : des vallicoles donnaient une motte de beurre ou bien « tiraient le lait d'un jour du bétail des forains », pour pouvoir continuer à pâturer avec eux!

Bien que des affranchissements d'alpages fussent signés très antérieurement, ce n'est gu'après 1800 que l'on évoqua fermement la possibilité du rachat des servitudes des parcours. Les propriétaires excédés en vinrent à demander et à exiger devant les tribunaux le rachat de ces privilèges. Ils ignoraient que les procédures allaient être longues et compliquées... Il fut, en effet, bien complexe de démêler la propriété foncière du droit de parcours. Chaque partie jouissait de ses biens ou de ses droits, selon une période de l'année déterminée.

Il faut mentionner l'étroite corrélation qui existait entre alpages et forêts. Bien souvent, aux conflits sur les parcours se greffaient des guerelles liées à l'exploitation du bois sans que jamais la propriété des forêts ne fût contestée par les forains. Pour d'évidentes raisons de sécurité face au danger d'avalanche, les forêts étaient la propriété incessible des Anniviards.

Au-dessus de l'alpage d'Orzival, en mars 1817, une terrible avalanche descendue du Roc d'Orzival, traversa l'alpage, coucha la forêt et ravagea une soixantaine de bâtiments du village de Mayoux, causant la mort de nombreuses personnes. Le récit de cette catastrophe, écrit par un témoin du temps, Etienne Savioz, est facilement accessible sur internet.

Le plus souvent, les forêts anniviardes conjointes aux alpages, étaient grevées d'une servitude de bois au profit des forains qui pouvaient y prélever, dans la stricte limite des besoins de l'alpage, le bois nécessaire à la cuisson des fromages et à l'entretien des installations : limite difficile à établir et facile à contester !

Dans cette première partie, nous allons développer les tentatives de rachat des droits de parcours sur des alpages anniviards possédés par des communautés foraines extérieures à la vallée. Ces alpages sont ceux d'Arpitettaz, de Bendolla, de Cottier, de Marais, d'Orzival, de Singlinaz et de Seguet ; ce dernier est de nos jours rattaché à celui de Marais.

Arpitettaz Vallon de Zinal	Bendolla Grimentz	Cottier Zinal
1780-2650 m d'alt.	1800-2600 m d'alt.	1678-2150 m d'alt.
Consort. de Salquenen	Consort. de Grimisuat	Consort. de Sierre
26 juin au 21 sept.	28 juin au 21 sept.	22 juin au 21 sept.

Marais et Sequet Grimentz	Orzival St-Jean & Pinsec	Singlinaz Zinal
1850- 2650 m d'alt.	1900- 2500 m d'alt.	1700-2700 m d'alt.
Consort. Chal. et Sierre	Consort. de Chalais	Consort. de Grimisuat
28 juin au 16/21 sept.	25 juin au 21 sept.	28 juin au 21 sept

Premiers textes de loi

Du côté de Sierre, au printemps 1800, une rumeur entretenue par les feuilles publiques annonçait la prochaine promulgation d'une loi relative au mode de rachat des servitudes des parcours. Intéressés au premier chef, les allodiateurs d'alpages en Anniviers chargèrent M. de Chastonay de prendre contact avec le préfet Charles-Emmanuel de Rivaz, pour « en connaître la teneur et les dispositions ; avoir des explications instructives et détaillées de son contenu, afin que les pétitionnaires puissent en faire usage si la loi est applicable à leur cas ou pour répéter leurs sollicitations si le parcours des bois et montagnes n'aurait pas été prévu, ou mis de côté » (AEV, H11 – 84).

Les intéressés durent attendre huit années pour que, le 24 mai 1808, Gaspard-Eugène Stockalper, Président de la Diète, fasse promulguer une loi sur l'abolition et le rachat des droits de parcours. Cette loi précisait :

- « que les droits de parcours sont, pour ceux qui en jouissent, d'une utilité très disproportionnée au préjudice qu'ils causent aux propriétaires de fonds qui en sont grevés ».
- « que néanmoins ces droits sont une véritable propriété, et qu'ils ne peuvent être abolis sans être rachetés à leur juste valeur ».

La loi « ordonne que le parcours sur les possessions particulières soit aboli, mais que le parcours fondé sur un droit légitime soit déclaré rachetable ».

Curieusement cette première loi fut rapidement amendée par celle du 30 mai 1809 ; loi qui précisait dans son Art. 11. que : « Ni la présente loi, ni celle du 24 mai 1808, sur l'abolition du parcours, ne sont applicables aux montagnes et aux hautes alpes jusqu'à ce qu'il en soit autrement statué ».

Alliance des allodiateurs de Sierre, Chalais, Salquenen² et Grimisuat

Après avoir été pris de vitesse par la loi de 1809, les propriétaires d'alpages reprirent espoir avec la toute nouvelle administration française. Pour mieux défendre leurs intérêts, ils décidèrent de se regrouper et d'agir de facon concertée. Les maires forains adressèrent

- Selon l'aveu même du maire de Vissoie, les propriétaires de la montagne d'Arpitettaz ont payé en l'an 1598, 160 livres mauriçoises pour être affranchis de façon très partielle de la servitude du parcours!
- Cette affirmation est en partie démentie par un acte de cession de droit de parcours daté de 1318 par lequel Guillaume de Aula, de Vissoie, cède à la communauté de Grimentz tous ses droits de parcours sur trois districts de pâturages et bois situés sur le territoire de ladite communauté. (AEV, AB Grimentz, C7).

le 16 avril 1811 une lettre au préfet Derville-Maléchard (AEV, Orzival P16).

Par cette lettre, ils exposaient être depuis « nombre d'années en conteste avec une partie des habitants de la vallée d'Anniviers au sujet de parcours que ces derniers exercent sur leurs alpages ». Ils précisaient que « les droits de parcours ne sont fondés sur aucun titre d'achat, d'échange, de succession ou de convention » et que les actes et documents produits par les prétendants au parcours « ne se rapportent qu'à une possession dans laquelle ils se sont introduits par un usage commencé sous le nom de communautés » 3. Ils dénoncaient également le fait que depuis quelques années, « les prétendants prolongent abusivement le parcours au-delà de la fin mai, date fixée dans les actes ».

Si les forains prenaient acte de l'Art. 11 de la loi de mai 1809, ils ne manquaient pas de faire observer au préfet que la loi faisait une exception injustifiée pour les alpages de montagne qui devraient rester « assujettis aux droits de parcours jusqu'à une autre époque où il en sera statué autrement »

Ils lui soumirent l'idée que l'empire ne pouvait se satisfaire d'une situation aussi mal définie et qu'il était temps d'y remédier.

Le 1er mai 1811, informé du contenu de la lettre des maires, Antoine Clivaz, ancien châtelain et maire de Vissoie, répondit par lettre (AEV. Orzival P 17).

Il précisait que « la vallée d'Anniviers ne bénéficie pas seulement d'une servitude rurale mais aussi de la copropriété des alpages avec les nétitionnaires » ! Que les communiers de la vallée d'Anniviers étaient non seulement propriétaires desdits parcours mais également de tous les bois et forêts existants sur lesdites alpes qui leur appartenaient exclusivement sauf ce qui est nécessaire au maintien des bâtiments des forains. Avec raison, il ajouta « ne jamais céder la propriété des forêts, vu que leur coupe devient un droit dangereux et funeste à cette vallée à cause des avalanches »

Pour appuyer ses affirmations, Antoine Clivaz cita une quantité d'actes dont les plus anciens remontaient au XIVe siècle, parmi eux relevons :

- un « décret de l'évêque Hildebrand de Riedmatten, qui place les vallicoles d'Anniviers en paisible possession et propriété de toutes les montagnes rière ladite vallée dès la fête de l'ancien Saint-Maurice 4 au dernier mai, vieux style »;
- un « acte de 1685 par lequel les vallicoles d'Anniviers, sous le baillivat d'Adrien Lambien, sont déclarés possesseurs propriétaires du parcours desdites alpes aussi dites montagnes... »

La controverse sur les dates de mise sous ban des parcours s'explique par la différence de concordance des calendriers. Les pétitionnaires se sont référés à l'ancien calendrier

La « fête de l'ancien Saint Maurice », correspond probablement au 22 septembre, fête de St-Maurice d'Agaune.

veuilet si le brefet m'accorder quelques jours your repondre à la gretion de, comunes de chalai, frimisual reproprieté que nom prehadons et los quentres contre norte droit depropriété que nom prehadons suit toutes les montagnes lips vier nos limites, vu que pour cella il nous est nécépaire daller rechesches dans nos métives de firors les antiques et que je noi dans ce moment prefonnesque sait en même de les dechifres. Jogue ante chisa staire, AEV Anniviers 291

julien décalé de 10 jours avec le calendrier grégorien alors en usage. C'est ce que fait observer Antoine Clivaz : le 31 mai « vieux style », correspond bien au 10 juin grégorien.

Avec malice. Antoine Clivaz s'amusa à montrer que si les Anniviards sont propriétaires durant huit mois « les autres ne le sont seulement que quatre; et qui cependant voudraient expulser les premiers et plus forts propriétaires ». Il estimait que les parcours n'étaient pas une servitude, mais une copropriété! A la rigueur, il pouvait admettre que l'alpage soit « un parcours réciproque avec le droit de le pâturer alternativement ».

Cette qualification donnée par le maire Clivaz ne convenait pas, la notion de « parcours réciproque » ne pouvait s'appliquer à un seul bien foncier. Bien définie, elle consistait en un échange entre deux communautés voisines, comme cela avait dû être le cas très anciennement avant que les alpages ne fussent vendus. Les maires expliquèrent que : « cette servitude paraît avoir son origine dans une convention réciproque entre les co-intéressés, à savoir les co-possesseurs des montagnes comme particuliers et les biens communaux comme communiers qui étaient primitivement tous vallicoles. Mais ces pactes doivent naturellement cesser dès que ces biens passent en les mains de forains qui ne peuvent jouir du parcours des biens communaux qui n'avaient plus cette réciprocité d'avantages » (AEV, Anniviers 528).

A la même époque, en dehors de leur vallée, les Anniviards possédaient, eux aussi, des biens fonciers grevés par le parcours. En effet, sur les coteaux ensoleillés de la rive nord du Rhône, ils étaient propriétaires de prés, de terres et surtout de vignes, biens accessibles aux parcours.

En mai 1809, une convention passée entre Granges et le Président de Saint-Jean d'Anniviers, prévoyait que Granges et Grône cédassent tous leurs droits de parcours aux Anniviards propriétaires à Noës. Sans que l'on en connaisse la raison, cette convention ne fut pas ratifiée (AEV, AC Granges, P 148).

Le 25 mai 1811, en réponse aux arguments d'Antoine Clivaz, les maires forains adressèrent une nouvelle lettre au préfet (AEV, Orzival P18). Lettre par laquelle ils continuaient d'affirmer que si les Anniviards avaient un droit de parcours, « les montagnes n'étaient pas, dans les premiers temps, grevées de parcours, et que ce n'est que par un usage introduit qu'elles ont été chargées de cette servitude ». Les soussignés en voulaient pour preuve « un acte d'achat de la montagne de l'Arpitettaz de l'an 1441, 30 janvier, qui démontre qu'elle a été vendue par M. Hildebrand de Rarogne, de ce temps seigneur d'Anniviers, pour franche et libre avec fonds et droit ». Nous avons vu en introduction que ces mentions « libre avec fonds et droit » semblent ne pas concerner le droit de parcours.

Les maires remarquèrent que si les Anniviards citaient une quantité de décrets et sentences en faveur du parcours, ils n'en contestaient la propriété que par un seul possessoire qui, de tout temps, fut contesté par les allodiateurs forains.

Que « plus de 50 actes de veules faits par des Anniviards à ceux de Grimisuat pour la montagne Singlinaz, de même qu'à ceux de Chalais et Vercorin pour les montagnes de Bendolla et de Marais, démontrent que les Anniviards ont vendu ces montagnes pour franches et libres avec le fonds et droit sans aucune réserve de parcours ni servitude ; et cependant, ensuite on a introduit, par un pur usage, cette insupportable servitude ».

Les maires firent observer au préfet que si les Anniviards avaient cité un décret de l'évêque Hildebrand de Riedmatten du 13 février 1678, ainsi qu'une sentence du 13 décembre de la même année : « ils n'ont pas dit que cette dernière sentence déclare ce parcours être une servitude introduite par un possessoire successif, et que par cette sentence souveraine, le parcours a été restreint pour la montagne de l'Arpitettaz au 12 juin, nouveau style et pour les autres montagnes au 5 juin aussi nouveau style ».

« Hildebrand de Rarogne, seigneur d'Anniviers, ainsi gu'une grande auantité d'autres Anniviards, ont vendu leurs montagnes avec le fonds et droit, franche et libre : ils se sont dévêtis sans réserve et ont transmis l'entière propriété aux soussignés, au nom qu'ils sont ; comment prétendent-ils donc aujourd'hui être copropriétaires de ces montagnes? »

Avec insistance, les forains s'efforcèrent de démontrer « que le broutage, soit la coupe de la première poussée d'herbe du printemps, porte un préjudice incalculable aux montagnes, et que l'avantage qu'en retireraient quelques Anniviards par le parcours du printemps est un bien à comparer avec le fort préjudice qu'il porte aux vrais propriétaires acquéreurs ».

Les Anniviards, « prétendent-ils donc diviser les biens qu'ils nous ont vendus francs et libres et qu'eux mêmes nous ont transmis en toute propriété, et dont leur possessoire ne dérive que de notre indulgence de les y avoir laissés successivement introduire après notre acquisition faite ». Les maires forains relevèrent encore d'autres points qu'ils estimaient en leur faveur, et que nous ne pouvons énumérer.

Un bon nombre d'Anniviards aurait préféré éviter une procédure. En décembre 1811, Roux, conseiller municipal de Sierre écrivit à A. Clivaz pour l'informer qu'il venait de recevoir une commission d'un grand nombre de vallicoles qui recherchaient un « affranchissement amical pour éviter un procès bien dangereux à tout égard ». Ces Anniviards avaient conscience de l'inéluctable : « Il n'est plus possible de tenir l'ancienne correspondance, ni de retenir ceux qui ont déjà le droit acquis d'affranchir un bien par la loi à l'exception des hautes alpes, lesquelles ne tarderont non plus pas davantage de suivre la marche générale » (AEV, Anniviers 291).

En juin 1813, l'ancien Grand-Bailli du Valais, Antoine Augustini, sollicité par les Salguenards mais également ami des Anniviards, ne ménagea pas son énergie pour que les consorts propriétaires de l'alpage d'Arpitettaz trouvent un accord séparé avec les vallicoles d'Anniviers. (AEV Anniviers 491 & 493). Il insista longuement sur l'issue incertaine d'un procès et sur son coût qui serait considérable pour chacune des parties. Il les enjoignit à se rencontrer pour trouver un arrangement, tout en espérant que les autres forains pourraient suivre un si bel exemple. Les Salguenards proposèrent deux « écus bons » par vache tandis que les Anniviards réclamaient deux « écus neufs »! Aucune des deux parties ne crut bon de faire un effort supplémentaire, peut-être à cause de la

grande différence du prix, entre les écus, que l'on peut estimer à 40 %! Antoine Augustini regretta l'esprit trop économe des parties, économies qui allaient coûter beaucoup plus cher!

Les Chalaisards et les Grimisuards firent, eux aussi, une proposition chiffrée. Elles furent repoussées. Les Grimisuards avaient pourtant offert la belle somme de trois « écus neufs » par vache, mais cette offre était conjointe à des droits sur la forêt que ne pouvaient accepter les Anniviards.

Un récapitulatif des comptes de dépenses daté de mars 1812, nous permet de connaître la « charge » des alpages et le coût de quelques denrées. (AEV, Orzival P20) Grimisuat alpait 150 vaches, Chalais 145 vaches, Salguenen 100 vaches et les familles de Preux et de Courten 30 vaches.

Selon l'usage de l'époque, les avocats, conseils et autres témoins furent honorés par des cadeaux ou des sommes d'argent :

- Grimisuat donna pour 12 écus de beurre et de fromage, fromage à 4 batz la livre :
- Salquenen remercia ses conseils, Messieurs Mather et Augustini, par
- Chalais donna à ses avocats 33 écus et 3 écus à ses témoins de Grône,

il donna encore: 6 fichelins de blé à 1 écu le fichelin, 2 fromages de 20 livres chaque et un jambon de 8 livres à 4 batz la livre!

Canton du Valais.

L'écu neuf vant 41 batz, l'écu ou petit écu en vant 20. L'écu bon (ou crope) fait 25 batz, et la livre bonne 13 batz et a creutzer. 3 livres équivalent à un écu neuf.

Le 28 août 1813, le tribunal du canton de Sierre rendit le jugement suivant (AEV, Orzival P22):

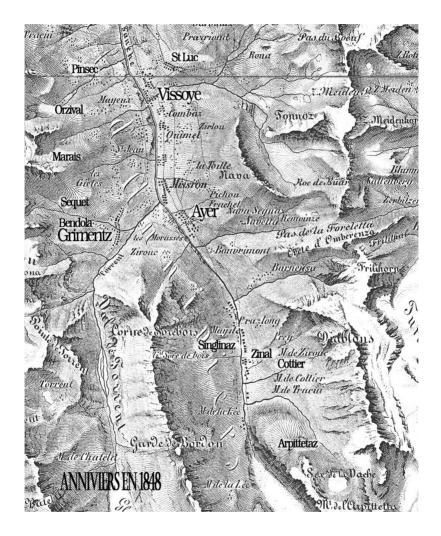
- « premièrement, la commune de Vissoie est et demeure maintenue dans la pleine libre possession, tant des dites forêts, que des pacages sus énoncés, dans les termes et aux époques ci-dessus fixées ;
- deuxièmement, il est fait très expresses défenses aux défendeurs de faire aucune coupe de bois dans lesdites forêts communales ni d'entreprendre aucuns travaux tendant, sous quelque prétexte que ce soit, à troubler la commune de Vissoie dans sa possession susdite ;
- troisièmement, que dans la guinzaine du jugement à intervenir, les défendeurs seront tenus de détruire les clôtures commencées et rendre libre l'entrée des dites montagnes, faute de quoi ledit délai de la quinzaine passé et sans qu'il soit besoin de mettre les défendeurs en demeure, le dit M. Clivaz, ès nom et qualité, est autorisé à faire anéantir les dites clôtures, le tout aux frais des défendeurs, faisant réserve le demandeur de tout ce qui est de droit et que les défendeurs seront condamnés aux dépens. »

Les représentants des propriétaires des alpages : Messieurs Charles Odet, Joseph et Maurice de Courten, Adrien de Courten, Chrétien Perruchoud (père), Joseph Mathieu firent appel du jugement rendu.

Le 26 novembre 1813, en l'absence des appelants et de leur avoué à l'audience, le tribunal de première instance séant à Sion rejeta l'appel et dit qu'il avait été bien jugé et mal appelé. Déboutés, les propriétaires d'alpages allaient attendre 15 ans pour que la loi du 30 mai 1809 soit modifiée par celle du 31 mai 1834.

Fin de la première partie...

Carte du Val d'Anniviers en 1848



Chronologie des armoiries de la Commune de Troistorrents

Recherches faites par M. Paul Laffay et Celia Berthagna, archiviste de la commune





Le plus ancien document - 1742

Pierre sculpté de 1742 (entrée du pont de Troistorrents).

Cette pierre porte les montagnes et les ruisseaux enjambés de 2 ponts, la silhouette de l'église et un seul arbre.

E. Wick indique 2 variantes : l'une : d'azur à 3 sapins de sinople sur 3 monts du même, entre lesquels descendent 2 ruisseaux d'argent s'unissant à un 3e du même en fasce ; même arme dans le WI de 1993

L. de Riedmatten donne les mêmes armes avec le 3^e ruisseau d'azur. Des drapeaux modernes n'ont que les sapins et les monts.

Wick a relevé aussi, d'après le sceau et le papier de la commune, les armes suivantes : d'azur à 3 sapins de sinople sur 3 monts du même, celui du milieu de chargé d'une femme assise, vêtue de queules et tenant sur les genoux son enfant semant des grains d'or ; mêmes armes chez d'Angreville.

La décision de 1940 met fin à l'incertitude.

La Commune - 1940

D'azur à trois sapins de sinople fûtés au naturel, plantés sur trois monts du même entre lesquels coulent deux ruisseaux en pal d'argent se jetant dans un troisième de fasce du même, le mont du milieu chargé d'une femme assise, vêtue de queules et tenant sur ses genoux son enfant habillé d'argent et semant des grains d'or.



La Bourgeoisie - 1996

C'est en mars 1996 que le Conseil Bourgeoisial, sur proposition d'un membre de la commission bourgeoisiale, a adopté les armoiries de la Bourgeoisie de Troistorrents.

Une fleur de Lys sur un écusson surmonté d'une couronne d'or flanqué de 2 épicéas. Anc Armoiries 3TT.



Jadis le nom de la commune. Trestorrenz 1263, n'indiquait pas le nombre de cours d'eau mais signifiait « au-delà du cours d'eau 1».

N.D.L.R. La plupart des sources, depuis 1329 en tous cas, mentionnent *Trestorrentes* (Troistorrents, en latin) et non Transtorrentes (« au-delà du cours d'eau »).

Association valaisanne d'études généalogiques, AVEG 2015 Walliser Vereinigung für Familienforschung, WVFF 2015

Admissions | Aufnahmen

Berti Lorenzo	1202	Genève	
Bovier Théodule	1815	Clarens	
Burlet Fabrice	8405	Winterthur-Seen	
Cajeux Victor	1926	Fully	
Caruso Rosa	1950	Sion	
Cassina Gaëtan	1963	Vétroz	
Chambat Raphaël	08014	Barcelone	
Chardonnens Pierre	1024	Ecublens VD	
Chevrier Jean Patrick	1971	Grimisuat	
Defago Isabelle	1873	Val d'Illiez	
Délèze Marie-Noëlle	1996	Basse-Nendaz	
Dufaux Sylvie	92100	Boulogne-Billancourt	
Follonier Lauriane	80634	Munich	
Gabioud Dominique	1920	Martigny	
Gurlie Bernadette	74340	Samoëns	
Julmy Chloé Anastasia	1203	Genève	
Logean Grégoire	1969	St-Martin	
Maddalena Elisabeth	1908	Riddes	
Métroz Michaël	1926	Fully	

Torgon

1897 Le Bouveret

1899

Neuhaus Michel

Roch Lydia

Association valaisanne d'études généalogiques, AVEG 2015 Walliser Vereinigung für Familienforschung, WVFF 2015

Démissions | Austritte

Chatriand Théo	1911	Ovronnaz
Delaloye Georges	1920	Martigny
Dussex Marc	1966	Ayent
Fournier Bernard	1904	Vernayaz
Lamon Joseph	1967	Bramois
Meunier Joël	1974	Arbaz
Morend Olivier	1920	Martigny
Pache Jack	1904	Vernayaz
Ramel Joël	Oka, Canada	
Roh Noël	1976	Erde
Vergères Patricia	1963	Vétroz
Zablo-Orelli Sonia	1252	Meinier

L'Aveg en bref

En 1989, un petit groupe d'amis passionnés crée une association pour l'étude de la généalogie dans le canton du Valais : Aveg pour la partie francophone, WVFF pour la partie germanophone. Auiourd'hui, l'association réunit près de 300 membres, chercheurs et collectivités publiques, tous intéressés de près ou de loin à la généalogie.

La personne intéressée demande simplement son adhésion au moven d'un formulaire d'inscription ad hoc que le secrétariat tient à disposition. Cette demande est en principe acceptée par le comité et avalisée par l'assemblée générale annuelle.

Cotisations

Membre individuel & couples: 30 fr.;

Collectivité: 50 fr.;

Membres étrangers: 35 euros. Banque cantonale du Valais, Sion:

CCP 19-81-6

IBAN: CH79 0076 5000 T018 3111 8

Les membres sont invités

- à participer, dans la mesure du possible, aux trois réunions annuelles;
- · à échanger les résultats de leurs recherches avec les autres généalogistes;
- · à publier leurs généalogies sur le site internet de l'association.

L'Aveg offre à ses membres

- · une plate-forme de rencontres entre gens passionnés, connaisseurs ou débutants:
- · des visites intéressantes, en Valais et chez nos voisins (France, Italie, etc.);
- · un site internet riche et vivant, avec un forum de questions: [www.aveg.ch];
- · un Bulletin annuel aux contributions variées.

Der WVFF in kürze

Im Jahre 1989 gründete eine kleine Gruppe von Freunden, alles leidenschaftliche Familienforscher, die Vereinigung für Familienforschung in Kanton Wallis: Aveg für den französisch sprechenden Teil. WVFF für den deutschsprachigen Teil. Zurzeit besteht unser Verein aus ungefähr 300 Mitgliedern, private Familienforscher und auch Kollektivmitglieder, deren gemeinsames Interesse die Familienforschung ist. Wer an einer Mitgliedschaft interessiert ist, kann direkt mittels Anmeldeformular ein Aufnahmegesuch stellen. Über die Aufnahme der Neumitglieder wird an der Hauptversammlung abgestimmt.

Beiträge

Einzelmitglieder oder Paare: 30 Fr.: Kollektivmitglieder: 50 Fr.; Mitglieder aus dem Ausland: 35 euros. Walliser Kantonalbank, Sitten: CCP 19-81-6

IBAN: CH79 0076 5000 T018 3111 8

Wir empfehlen den Mitgliedern, so weit es Ihnen möglich ist, an den dreijährlichen Treffen teilzunehmen. Die Erfahrungen und Resultate ihrer Nachforschungen mit den andern

Leistungen und Angebote für die Mitglieder:

Ahnenforschen auszutauschen

- · ein Podium für interessierte, passionierte Kenner und Anfänger zum Gedanken-austausch;
- Besuche von interessanten Objekten im Wallis so wie bei unseren Nachbarn in Frankreich, Italien und anderen Ländern;
- · eine Webseite im Internet mit interessanten und aktuellen Informationen so wie der Möglichkeit Fragen zu stellen
- · ein Mitteilungsblatt das einmal im Jahr herausgegeben wird und die verschiedensten Themen behandelt.

Association valaisanne d'études généalogiques Walliser Vereinigung für Familienforschung

Président | Präsident

Philippe Bruchez 024 471 74 65 philibru@bluewin.ch

Route de Condémine 29 1871 Choëx

Caissière | Kassierin

Danielle Turin 024 471 75 72 d.margoison@bluewin.ch

Chemin de la Scie 8 1872 Troistorrents

Caution historique | Historiker

Pierre-Alain Bezat 024 471 94 28 pa.bezat@gmail.com

Rue du Closillon 5 1870 Monthey

Responsable informatique | Informatikverantwortlicher

Guy-Michel Coquoz 021 626 05 48 eviona@chez.com

Chemin du Platane 2 1008 Prilly

Membre Valais central | Mitglied Mittelwallis

lean-Daniel Roten 027 323 39 07 jdroten@tvs2net.ch

Rue Hermann Geiger 1 1950 Sion

Membre Valais central | Mitglied Mittelwallis

Alain Zuber alainzuber@aol.com

Allée des Côteaux 29 F-93340 Le Raincy

Membre Haut-Valais | Mitglied Oberwallis

Leander Escher 027 455 96 68 leander@escher.ws

Impasse Aurore 9 3960 Sierre

g g g

Président d'honneur : M. Jean Bützberger

Membres d'honneur : Mme Elisabeth Darbellay-Gabioud

> M. Paul Heldner M. Guy-Bernard Meyer

M. Philippe Terrettaz

Le Bulletin annuel de l'Aveg paraît depuis 1991.

Les Bulletins N° 0 à 7 sont vendus au prix de 7 fr. l'exemplaire. Dès le N° 8, le Bulletin coûte 15 fr. l'exemplaire, excepté le N° 19 - spécial 20 ans - vendu au prix de 20 fr. NB: Le Bulletin N° 9 est épuisé, mais vous pouvez obtenir des copies d'articles.

Pour retrouver les articles publiés, voir sous : www.aveg.ch/fr/Ressources/Bulletin.php

Pour les commandes, s'adresser à notre caissière : Danielle Turin Chemin de la Scie 8, 1872 Troistorrents Tél. 024 471 75 72 d.margoison@bluewin.ch

B B B

Das jährliche Bulletin Nr. 0 bis 7 werden zum Stückpreis von 7 Fr. verkauft, Bulletins ab Nr. 8 kosten 15 Fr.,

ausgenommern die Jubiläumsausgabe, Nr. 19, kostet 20 Fr.

NB: Das Bulletin Nr. 9 ist vergriffen, aber Sie können Kopien der Artikel erhalten.

So finden Sie die früher veröffentlichen Artikel: www.aveg.ch/de/Ressources/Bulletin.php

Möchten Sie ältere Ausgaben des Bulletin erwerben? Kontaktieren Sie die Kassierin, die Ihnen die gewünschten Bulletins umgehend zusenden wird:

Danielle Turin Chemin de la Scie 8, 1872 Troistorrents Tel. 024 471 75 72 d.margoison@bluewin.ch